

**« EVANGELIUM VITAE »
L'EVANGILE DE LA VIE**

du Souverain Pontife Jean-Paul II - 25 mars 1995

SUR LA VALEUR ET L'INVOLABILITÉ DE LA VIE HUMAINE



Résumé du Père Emmanuel

Le drame de l'euthanasie	p. 28
La loi civile et la loi morale	p. 31
« Tu défendras » la vie	p. 35

CHAPITRE IV : C'est à moi que vous l'avez fait

Pour une nouvelle culture de la vie

Le peuple de la vie et pour la vie	p. 36
Annoncer l'Évangile de la vie	p. 37
Célébrer l'Évangile de la vie	p. 38
Servir l'Évangile de la vie	p. 40
La famille « sanctuaire de la vie »	p. 44
Réaliser un tournant culturel	p. 45
L'Évangile de la vie est pour la cité des hommes	p. 49

CONCLUSION

La maternité de Marie et de l'Église	p. 50
La vie menacée par les forces du mal	p. 51
La splendeur de la Résurrection	p. 51

INTRODUCTION

1. L'Évangile de la vie doit être annoncé comme une bonne nouvelle pour les hommes. A Noël, le sens plénier de toute naissance humaine se trouve révélé, et la joie messianique est le fondement et l'accomplissement de la joie qui accompagne la naissance de tout enfant. Notre Sauveur est venu pour que les hommes aient la vie.

La valeur incomparable de la personne humaine

2. La profondeur de la vocation surnaturelle de l'homme révèle la *grandeur* et le *prix* de sa vie. Le développement de l'existence dans le temps, renouvelé par le don de la vie divine, atteindra son plein accomplissement dans l'éternité. La vie de l'homme, relative ici-bas, nous est confiée pour que nous la respections et la portions à sa perfection dans l'amour de Dieu et du prochain. *L'Évangile de la vie* trouve un écho dans le cœur humain. En effet tout homme sincèrement ouvert à la vérité et au bien peut, avec la lumière de la raison et de la grâce, arriver à reconnaître la valeur sacrée de la vie humaine ; il peut affirmer le droit de tout homme à voir intégralement respecté ce bien sur lequel se fonde la communauté humaine. La défense et la mise en valeur de ce droit doivent être, de manière particulière, l'œuvre des disciples du Christ, conscients de l'amour infini de Dieu et de *la valeur incomparable de la vie humaine*. *L'Évangile de l'amour de Dieu pour l'homme, de la dignité de la personne et de la vie est un Évangile unique et indivisible*, source d'une espérance invincible et d'une joie véritable.

Les nouvelles menaces contre la vie humaine

3. En vertu du mystère de l'Incarnation, tout homme est confié à la sollicitude maternelle de l'Église. Aussi toute menace contre la dignité de l'homme et contre sa vie atteint l'Église au centre de sa foi en l'Incarnation rédemptrice du Fils de Dieu et dans sa mission d'annoncer *l'Évangile de la vie*. Aujourd'hui, cette annonce est urgente en raison de la multiplication et de l'aggravation des menaces contre la vie de l'homme. Aux fléaux douloureux de la misère, de la faim, des maladies, il s'en ajoute d'autres, dont les modalités sont nouvelles et les dimensions inquiétantes. Ainsi « tout ce qui s'oppose à la vie, à l'intégrité de la personne humaine, comme les conditions de travail dégradantes : toutes ces pratiques et d'autres analogues sont, en vérité, infâmes... Tandis qu'elles corrompent la civilisation, elles déshonorent

Table des matières

INTRODUCTION

La valeur incomparable de la personne humaine	p. 2
Les nouvelles menaces contre la vie humaine	p. 2
En communion avec tous les évêques du monde	p. 3

CHAPITRE I : La voix de sang de ton frère crie vers moi du sol

Les menaces actuelles contre la vie humaine

La racine de la violence contre la vie	p. 4
L'éclipse de la valeur de la vie	p. 5
Une conception pervertie de la liberté	p. 7
L'éclipse du sens de Dieu et du sens de l'homme	p. 8
Signes d'espérance et appel à l'engagement	p. 10

CHAPITRE II : Je suis venu pour qu'ils aient la vie

Le message chrétien sur la vie

Le regard tourné vers le Christ, « le Verbe de vie »	p. 11
La vie est toujours un bien	p. 12
Dans la précarité de l'existence humaine, Jésus porte à son accomplissement le sens de la vie	p. 12
La gloire de Dieu resplendit sur le visage de l'homme	p. 13
Le don de la vie éternelle	p. 14
Vénération et amour pour la vie de tous	p. 15
Les responsabilités de l'homme à l'égard de la vie	p. 16
La dignité de l'enfant non encore né	p. 17
La vie dans la vieillesse et dans la souffrance	p. 17
De la Loi du Sinaï au don de l'Esprit	p. 18
Sur l'arbre de la Croix s'accomplit l'Évangile de la vie	p. 19

CHAPITRE III : Tu ne tueras pas

La loi sainte de Dieu

Évangile et commandement	p. 20
La vie humaine est sacrée et inviolable	p. 21
Le crime abominable de l'avortement	p. 23

ceux qui s'y livrent plus encore que ceux qui les subissent, et elles insultent gravement à l'honneur du Créateur.

4. Malheureusement, avec le progrès scientifique et technique, on voit naître de nouvelles formes d'attentats à la dignité de l'être humain. Tout cela bouleverse la façon de considérer la vie et les relations entre les hommes. Le fait que de nombreux pays aient légalisé ces pratiques contre la vie est un symptôme préoccupant et une cause non négligeable d'un grave effondrement moral : des choix criminels, refusés par le sens moral, deviennent socialement respectables. La médecine, qui a pour vocation de soigner la vie humaine, réalise toujours plus largement ces actes contre la personne et blesse ainsi la dignité de ceux qui l'exercent. Dans un tel contexte culturel et légal, les graves problèmes démographiques, sociaux ou familiaux pesant sur de nombreux peuples risquent d'être résolus, en contradiction avec la vérité et avec le bien des personnes et des nations. Il est très grave que soient éliminées tant de vies humaines et que la conscience ne discerne plus la valeur fondamentale de la vie humaine.

En communion avec tous les Evêques du monde

5. Les Cardinaux, en avril 1991, m'ont demandé de réaffirmer avec l'autorité du Successeur de Pierre l'inviolabilité de la vie humaine. J'ai demandé à mes Frères dans l'épiscopat de m'apporter leur collaboration en vue de la rédaction d'un document portant sur cette question. Aujourd'hui beaucoup d'êtres humains faibles et sans défense sont bafoués dans leur droit fondamental à la vie. Si l'Eglise, à la fin du siècle dernier, n'avait pas le droit de se taire face aux injustices qui existaient alors, elle peut encore moins se taire aujourd'hui, quand, aux injustices sociales du passé qui ne sont malheureusement pas encore surmontées, s'ajoutent des phénomènes d'oppression même plus graves, parfois présentés comme des éléments de progrès en vue de l'organisation d'un nouvel ordre mondial. La présente encyclique est *une réaffirmation ferme de la valeur de la vie humaine et de son inviolabilité* et un appel passionné adressé à tous les membres de l'Eglise et à toutes les personnes de bonne volonté, au nom de Dieu, *de défendre, d'aimer et de servir la vie humaine*.

6. En profonde communion avec mes frères et sœurs dans la foi, je veux *annoncer l'Evangile de la vie*, source intarissable de constance et de courage pour faire face aux défis actuels. Je souhaite que se renforce l'engagement de tous à soutenir la famille, « sanctuaire de la vie ».



Ô Marie, aurore du monde nouveau,
Mère des vivants,
nous te confions *la cause de la vie*:
regarde, ô Mère,
le nombre immense des enfants
que l'on empêche de naître,
des pauvres pour qui la vie est rendue difficile,
des hommes et des femmes
victimes d'une violence inhumaine,
des vieillards et des malades tués
par l'indifférence ou par une pitié fallacieuse.
Fais que ceux qui croient en ton Fils
sachent annoncer aux hommes de notre temps
avec fermeté et avec amour
l'Evangile de la vie.
Obtiens-leur la grâce de *l'accueillir*
comme un don toujours nouveau,
la joie de le *célébrer* avec reconnaissance
dans toute leur existence
et le courage d'en *témoigner*
avec une ténacité active, afin de construire,
avec tous les hommes de bonne volonté,
la civilisation de la vérité et de l'amour,
à la louange et à la gloire de Dieu
Créateur qui aime la vie.

culminera sur le Calvaire. Marie participe au don de son Fils. Le «oui» de l'Annonciation mûrit à l'Heure de la Croix, quand elle commence à accueillir et enfanter comme fils tout homme devenu disciple, reportant sur lui l'amour rédempteur du Fils.

« En arrêt devant la Femme ..., le Dragon s'apprête à dévorer son enfant aussitôt né » (Ap 12, 4) : la vie menacée par les forces du mal

104. L'énorme Dragon représente Satan, puissance personnelle maléfique et toutes les forces du mal qui entravent la mission de l'Eglise. Leur hostilité, avant d'atteindre les disciples de Jésus, se retourne contre sa Mère. Pour sauver la vie de son Fils, Marie doit s'enfuir en Egypte avec Joseph et l'enfant. Marie aide l'Eglise à *prendre conscience que la vie est au centre d'un combat* entre le bien et le mal. Le dragon veut dévorer « l'enfant aussitôt né », figure du Christ, que Marie enfante dans « la plénitude des temps » et que l'Eglise doit donner aux hommes. Mais cet enfant est aussi la figure de tout homme, spécialement de toute créature faible et menacée, parce que, « par son Incarnation, le Fils de Dieu s'est uni à tout homme ». Dans la « chair » de tout homme, le Christ entre en communion avec nous, à tel point que *le rejet de la vie de l'homme est réellement le rejet du Christ*. Telle est la vérité exigeante que son Eglise redit inlassablement.

« De mort, il n'y en aura plus » (Ap 21, 4) : la splendeur de la Résurrection

105. L'annonce de l'ange à Marie tient dans ces paroles rassurantes : « Sois sans crainte, Marie, rien n'est impossible à Dieu ». Dieu est proche de la Vierge Mère et l'accompagne de sa bienveillante providence. De même l'Eglise trouve « un refuge » dans le désert, lieu de l'épreuve et de la manifestation de l'amour de Dieu envers son peuple. Marie est parole vivante de consolation pour l'Eglise. En nous montrant son Fils, elle nous assure qu'en lui les forces de la mort ont déjà été vaincues. *L'Agneau immolé et glorieux proclame le pouvoir de la vie sur la mort et sa victoire définitive* dans la « nouvelle Jérusalem », terme de l'histoire. Membres du peuple de Dieu, en pèlerinage vers « un ciel nouveau et une terre nouvelle », nous recourons à Celle qui est pour nous « un signe d'espérance assurée et de consolation ».

J'appelle tous les membres de l'Eglise, afin que nous puissions donner à notre monde des signes d'espérance, en agissant pour que s'affirme une nouvelle culture de la vie humaine.

CHAPITRE I

LA VOIX DU SANG DE TON FRÈRE CRIE VERS MOI DU SOL LES MENACES ACTUELLES CONTRE LA VIE HUMAINE

« Caïn se jeta contre son frère Abel et le tua » (Gn 4, 8) : à la racine de la violence contre la vie

7-8. *Le meurtre d'Abel par Caïn s'est répété* malheureusement chaque jour dans l'histoire des peuples. Caïn est « très irrité » parce que « le Seigneur agrée Abel et son offrande ». *Caïn est tenté, mais demeure libre face au péché. Mais la jalousie et la colère l'emportent* sur l'avertissement du Seigneur, et Caïn se jette sur son frère et le tue. La présence dans l'homme de la colère et de la convoitise est la conséquence du péché originel. L'homme est devenu l'ennemi de son semblable. Dans tout homicide est violée *la parenté spirituelle* qui réunit les hommes en une seule famille. Souvent *la parenté de la chair et du sang est aussi violée* par exemple dans les rapports entre parents et enfants. A la source de toute violence, il y a *le fait de céder à la «logique du Mauvais, homicide dès le commencement* ». Caïn cherche à couvrir son crime par le mensonge. Il en est ainsi quand des idéologies diverses veulent masquer les crimes les plus atroces perpétrés contre la personne. Caïn refuse d'assumer la responsabilité à l'égard de son frère. On pense aux tendances actuelles à la perte de la solidarité de l'homme envers les membres les plus faibles de la société.

9. Le sang de la victime exige que Dieu fasse justice. De tels péchés, comme l'homicide volontaire, « crient vengeance à la face de Dieu ». La vie humaine n'appartient qu'à Dieu ; *c'est pourquoi celui qui attend à celle-ci attend en quelque sorte à Dieu*. Caïn est maudit, la terre lui refusera ses fruits. La violence homicide change profondément le cadre de vie de l'homme. La terre, qui était le « jardin d'Eden », lieu d'abondance, de relations interpersonnelles et d'amitié avec Dieu devient le « pays de Nod », lieu de la misère, de la solitude et de l'éloignement de Dieu. Caïn sera dans l'instabilité. Mais Dieu

miséricordieux « *mit un signe sur Caïn*, afin que le premier venu ne le frappât point ». *Meurtrier, il garde sa dignité personnelle* et Dieu s'en fait le garant.

« Qu'as-tu fait ? » (Gn 4, 10) : l'éclipse de la valeur de la vie

10. *La voix du sang versé par l'homme crie* continuellement. Tout homme doit prendre conscience de la gravité des attentats contre la vie, rechercher leurs causes et réfléchir à leurs conséquences pour l'existence des personnes et des peuples. Certaines menaces proviennent de la nature, mais sont aggravées par la négligence humaine ; d'autres, au contraire, sont le fait de situations de haine qui poussent des hommes à agresser leurs semblables. La vie de millions d'êtres humains est sacrifiée à cause d'une distribution injuste des richesses. Il faut citer aussi le commerce scandaleux des armes, la dégradation des équilibres écologiques, la diffusion criminelle de la drogue ou l'encouragement donné à des comportements sexuels qui, déjà moralement inacceptables, mettent la vie en danger.

11. Mais *un autre genre d'attentats* frappe la vie humaine dans des situations de très grande précarité, lorsqu'elle est privée de toute capacité de défense. Encore plus grave est le fait qu'ils sont, pour une large part, réalisés à l'intérieur et par l'action de la famille. Une crise profonde de la culture engendre le scepticisme sur les fondements mêmes de l'éthique et rend toujours plus difficile la perception du sens de l'homme, de ses droits et de ses devoirs. A cela s'ajoutent les difficultés rencontrées par les personnes, les familles souvent seules face à leurs problèmes. Elles peuvent être plongées dans des situations de pauvreté, d'angoisse dans lesquelles l'effort pour survivre, la souffrance, les violences subies rendent exigeants, jusqu'à l'héroïsme, les choix en faveur de la défense de la vie. Tout cela explique, au moins en partie, que la valeur de la vie connaisse aujourd'hui une sorte d'éclipse bien que, pour la conscience, elle ne cesse d'être sacrée.

12. Cette *culture de mort* est activement encouragée par des courants culturels, économiques et politiques. La vie qui nécessiterait le plus d'amour et de soin est jugée inutile, ou trop lourde à porter, et elle est donc refusée. Par sa maladie, son handicap ou sa présence, celui qui met en cause le bien-être ou les habitudes de vie des personnes tend à être considéré comme un ennemi dont il faut se défendre. Cette *conspiration contre la vie* ébranle aussi les relations entre les peuples.

CONCLUSION

102. « La Vie s'est manifestée » dans le Christ. Dans le mystère de sa naissance, s'accomplit la rencontre de Dieu avec l'homme et le Fils de Dieu commence son chemin sur la terre, qui culminera dans le don de sa vie sur la Croix : Il deviendra pour l'humanité principe de vie nouvelle. La Vierge Mère accueille la Vie au nom de tous et pour le bien de tous. Le consentement de Marie et sa maternité se trouvent à la source du mystère de la vie que le Christ a donné aux hommes. Par son accueil et sa sollicitude pour la vie du Verbe fait chair, la condamnation à la mort éternelle a été épargnée à l'homme. C'est pourquoi Marie, comme l'Eglise dont elle est la figure, est la mère de tous ceux qui renaissent à la vie. Elle est vraiment la mère de la Vie qui fait vivre tous les hommes ; et en l'enfantant, elle a en quelque sorte régénéré ceux qui allaient en vivre. En contemplant la maternité de Marie, l'Eglise découvre le sens de sa maternité et la manière dont elle est appelée à l'exprimer. Et l'expérience maternelle de l'Eglise l'aide à comprendre que la maternité de Marie, est le *modèle incomparable de l'accueil de la vie et de la sollicitude pour la vie*.

« Un signe grandiose apparut au ciel : une Femme enveloppée de soleil la lune sous ses pieds et douze étoiles couronnant sa tête » (Ap 12, 1) : la maternité de Marie et de l'Eglise

103. L'Eglise, qui reconnaît en ce signe une image de son mystère, constitue sur la terre « le germe et le commencement » du Royaume. L'Eglise voit la réalisation complète et exemplaire de ce mystère en Marie qui est la Femme glorieuse en qui le dessein de Dieu s'est accompli. L'Eglise est aussi consciente de porter en elle le Sauveur et de le donner aux hommes. Sa mission a été rendue possible par la maternité de Marie qui a conçu et mis au monde Jésus. Marie est Mère de Dieu ; dans sa maternité est suprêmement exaltée la vocation à la maternité inscrite par Dieu en toute femme. Ainsi Marie est le modèle pour l'Eglise, mère des croyants et des « vivants ». L'Eglise sait que sa maternité spirituelle se réalise dans la tension constante avec les forces du mal, opposant leur résistance au Christ. Marie a dû vivre sa maternité sous le signe de la souffrance : « Cet enfant doit être un signe en butte à la contradiction, et toi-même une épée te transpercera l'âme ». Dans les paroles de Syméon à Marie se trouve exprimé synthétiquement le refus opposé à Jésus et à Marie avec lui, qui

la naissance de nouvelles créatures et exercé par l'attention envers les autres, vous travaillerez à instaurer une nouvelle manière de considérer la vie de l'homme.

100. *L'Evangile de la vie* donne des fruits en abondance. Certes, la disproportion est énorme entre les moyens considérables de la « culture de la mort » et les moyens de la « culture de la vie et de l'amour ». Mais nous pouvons compter sur l'aide de Dieu, à qui rien n'est impossible. Ayant cette certitude et animé par une sollicitude inquiète pour le sort de chaque être humain, le pape répète à tous ce qu'il a dit aux familles : *une grande prière pour la vie*, qui parcourt le monde entier, *est une urgence*. Que, par des initiatives extraordinaires et dans la prière habituelle, une supplication ardente s'élève vers Dieu ! Jésus nous a montré que la prière et le jeûne sont les armes les plus efficaces contre les forces du mal et nous a appris que certains démons ne peuvent être chassés que de cette manière. Retrouvons l'humilité et le courage *de prier et de jeûner*, pour obtenir que la force de Dieu fasse tomber les murs de mensonges qui cachent aux yeux d'un grand nombre la nature perverse de comportements et de lois hostiles à la vie, et qu'elle ouvre leurs cœurs à des résolutions et à des intentions inspirées par la civilisation de la vie et de l'amour.

**« Tout ceci, nous vous l'écrivons pour que notre joie soit complète »
(1 Jn 1, 4) : l'Evangile de la vie est pour la cité des hommes**

101. *L'Evangile de la vie* nous est donné comme un bien à communiquer à tous, afin que les hommes soient en communion avec nous et avec la Sainte Trinité. Même si la défense de la vie reçoit de la foi une lumière et une force extraordinaires, elle appartient à toute conscience humaine qui aspire à la vérité et qui est attentive au sort de l'humanité. Quand l'Église déclare que le respect inconditionnel du droit à la vie de toute personne innocente est un des piliers sur lesquels repose toute société civile, elle désire seulement *promouvoir un Etat humain*. Agir en faveur de la vie, c'est contribuer au *renouveau de la société* par la réalisation du bien commun. Seul le respect de la vie peut fonder et garantir les biens les plus précieux et les plus nécessaires de la société, comme la démocratie et la paix. Il ne peut y avoir une *vraie paix* si l'on *ne défend pas et si l'on ne soutient pas la vie*.

13. On investit des sommes considérables pour permettre le meurtre du fœtus dans le sein maternel sans recourir au service du médecin et pour soustraire l'avortement à toute forme de contrôle et de responsabilité sociale. Il est souvent affirmé que la *contraception* accessible à tous est le remède le plus efficace contre l'avortement. L'Église catholique est accusée de favoriser de fait l'avortement parce qu'elle continue à enseigner l'illicéité morale de la contraception. Cette objection est en réalité spécieuse. Car les contrevaleurs présentes dans la mentalité contraceptive sont telles qu'elles rendent plus forte la tentation de l'avortement face à la conception d'une vie non désirée. Certes, du point de vue moral, la contraception contredit la vérité intégrale de l'acte sexuel comme expression de l'amour conjugal, l'avortement détruit la vie d'un être humain; la première s'oppose à la vertu de chasteté conjugale, le second s'oppose à la vertu de justice et viole le précepte divin « tu ne tueras pas ». Mais, même avec cette nature et ce poids moral différents, la contraception et l'avortement sont liés, comme les fruits d'une même plante. On arrive à ces maux sous la pression des difficultés existentielles, qui cependant ne dispensent pas de l'effort d'observer la loi divine. Mais très souvent ces pratiques s'enracinent dans une mentalité hédoniste et de désresponsabilisation en ce qui concerne la sexualité et supposent une conception égoïste de la liberté, qui voit dans la procréation un obstacle à l'épanouissement de la personnalité de chacun. La vie qui pourrait naître de la relation sexuelle devient l'ennemi à éviter et l'avortement l'unique solution en cas d'échec de la contraception. Malheureusement l'étroite connexion dans les mentalités entre ces deux pratiques se manifeste toujours plus ; et cela est confirmé par la mise au point de préparations pharmaceutiques agissant en réalité comme des moyens abortifs.

14. Les diverses *techniques de reproduction artificielle*, qui sont moralement inacceptables parce qu'elles séparent la procréation du contexte intégralement humain de l'acte conjugal, enregistrent de forts pourcentages d'échec, non seulement en ce qui concerne la fécondation, mais aussi le développement ultérieur de l'embryon. Ceux-ci sont produits en nombre supérieur à ce qui est nécessaire pour l'implantation dans l'utérus de la femme et sont ensuite supprimés ou utilisés pour la recherche. Le *diagnostic prénatal*, qui peut aider à soigner l'enfant non encore né, devient une occasion de proposer l'avortement. La vie est accueillie sauf si survient le handicap ou

l'infirmité. On arrive à refuser les soins ordinaires élémentaires à des enfants nés avec des handicaps ou des maladies graves.

15. Des menaces aussi graves pèsent sur les *malades incurables* et sur les *mourants*. Chez le sujet malade, le sentiment d'angoisse et de désespérance, provoqué par une douleur intense et prolongée, peut être décisif. Celui-ci risque de se sentir écrasé par sa fragilité malgré l'efficacité grandissante de l'assistance médicale et sociale. De plus la culture ambiante considère la souffrance comme le mal par excellence à éliminer à tout prix. L'homme croit pouvoir s'ériger en maître de la vie et de la mort, tandis qu'il est vaincu par une mort fermée à toute espérance. Mise à part une prétendue pitié face à la souffrance du malade, l'euthanasie est parfois justifiée par un motif de nature utilitaire, consistant à éviter des dépenses trop lourdes pour la société. On envisage ainsi de supprimer des nouveau-nés malformés, des personnes gravement handicapées, des personnes âgées, surtout si elles ne sont pas autonomes, et des malades en phase terminale.

16-17. Fréquemment, les attentats contre la vie sont associés au phénomène *démographique*. Dans les pays riches, on enregistre un effondrement préoccupant des naissances ; à l'inverse, les pays pauvres connaissent en général un taux élevé de croissance de la population, difficilement supportable dans un contexte de faible développement économique et social. Au lieu de suivre, au niveau international, des politiques familiales et sociales sérieuses, des programmes de production et de distribution justes des ressources, une planification massive des naissances est imposée aux peuples. Les puissants de la terre se comportent comme l'antique pharaon et craignent que les peuples les plus prolifiques et les plus pauvres représentent une menace pour le bien-être de leurs pays. Enfin les médias sont complices de cette conjuration contre la vie, en répandant un état d'esprit présentant la culture de mort comme un signe de progrès et une conquête de la liberté et la culture de vie comme une régression.

« Suis-je le gardien de mon frère ? » (Gn 4, 9) : une conception pervertie de la liberté

18. Ce panorama demande à être connu aussi du point de vue des *causes multiples* qui le déterminent. Les choix contre la vie sont parfois suggérés par des situations de souffrance, de solitude, d'impossibilité d'espérer une amélioration économique, d'angoisse pour l'avenir. De telles circonstances peuvent atténuer considérablement la

de s'imposer par leur valeur à l'attention et au respect de tous. Aussi le pape a-t-il institué *l'Académie pontificale pour la Vie*, dans le but « d'étudier, d'informer et de donner une formation en ce qui concerne les problèmes de la biomédecine et du droit, relatifs à la promotion et à la défense de la vie, surtout dans le rapport direct qu'ils entretiennent avec la morale chrétienne et les directives du Magistère de l'Eglise ». Les *Universités* fourniront aussi un apport spécifique, les *Universités catholiques* en particulier, de même que les Centres de bioéthique. Les divers *acteurs des moyens de communication sociale* ont la grave responsabilité de faire en sorte que les messages transmis contribuent à la culture de la vie. Ils doivent présenter des exemples de vie élevés, donner une place à des témoignages positifs d'amour pour l'homme, proposer les valeurs de la sexualité et de l'amour avec un grand respect, sans se complaire dans ce qui avilit la dignité de l'homme. Dans la lecture de la réalité, ils doivent refuser de mettre en relief ce qui peut susciter l'indifférence, le mépris ou le refus de la vie.

99. Il revient aux *femmes* de promouvoir un « nouveau féminisme » qui sache reconnaître et exprimer le vrai génie féminin dans la vie en société. Le pape leur adresse cet appel pressant : « *Réconciliez les hommes avec la vie* ». Ils les appellent à *témoigner du sens de l'amour authentique*, du don de soi et de l'accueil de l'autre qui se réalisent spécifiquement dans la relation conjugale, mais qui doivent animer toute autre relation interpersonnelle. L'expérience de la maternité renforce en elles une sensibilité aiguë pour la personne de l'autre et, en même temps, leur confère une tâche particulière. En effet, la mère accueille et porte en elle un autre, elle lui permet de grandir en elle, lui donne la place qui lui revient en respectant son altérité. Ainsi, la femme perçoit et enseigne que les relations humaines sont authentiques si elles s'ouvrent à l'accueil de la personne, reconnue et aimée comme telle. A vous, *femmes qui avez eu recours à l'avortement*, l'Eglise sait combien de conditionnements ont pesé sur votre décision. Il est probable que la blessure de votre âme n'est pas encore refermée. Ne renoncez pas à l'espérance. Si vous ne l'avez pas encore fait, ouvrez-vous avec humilité et confiance au repentir et recevez du Père son pardon et sa paix dans le sacrement de la réconciliation. A ce même Père miséricordieux, vous pouvez confier votre enfant. Conseillées par des personnes amies compétentes, vous pourrez faire partie des défenseurs du droit de tous à la vie par votre témoignage douloureux. Dans votre engagement pour la vie, éventuellement couronné par

maturité de la personne et la rend capable de respecter le sens « sponsal » du corps. *Les époux doivent recevoir une formation à la procréation responsable de telle sorte qu'ils se soumettent à l'appel du Seigneur et agissent en interprètes fidèles de sa volonté* : il en est ainsi quand ils ouvrent généreusement leur famille à de nouvelles vies, demeurant de toute manière dans une attitude d'accueil à l'égard de la vie, même lorsque, pour des motifs sérieux et dans le respect de la loi morale, les époux choisissent d'éviter une nouvelle grossesse, temporairement ou pour un temps indéterminé. La loi morale les oblige en tout cas à maîtriser leurs instincts et leurs passions et à respecter les lois biologiques inscrites dans leurs personnes. Cette attitude rend légitime, pour aider l'exercice de la responsabilité dans la procréation, *le recours aux méthodes naturelles de régulation de la fertilité* : elles offrent des possibilités concrètes pour des choix qui soient en harmonie avec les valeurs morales. Une observation honnête des résultats obtenus devrait convaincre les époux, le personnel de santé et les services sociaux de l'importance d'une formation adéquate dans ce domaine. L'Eglise est reconnaissante envers ceux qui s'engagent dans la diffusion de ces méthodes, en développant aussi l'éducation aux valeurs morales que suppose leur emploi. *La démarche éducative doit considérer aussi que la souffrance et la mort ont un sens et une valeur, si elles sont vécues en rapport étroit avec l'amour reçu et donné. Chaque année est célébrée la Journée mondiale des Malades, soulignant le caractère salvifique de l'offrande de la souffrance qui, si elle est unie à l'amour du Christ, a une valeur rédemptrice.*

98. *Un nouveau style de vie doit privilégier comme fondement des choix concrets, aux niveaux de la personne, de la famille et des nations la primauté de l'être sur l'avoir et de la personne sur les choses. Ce mode de vie renouvelé doit susciter l'intérêt envers autrui et son accueil. La mission des enseignants et des éducateurs, avec les parents, est de former les jeunes à une liberté véritable, de les aider à garder en eux-mêmes, à répandre autour d'eux des idéaux de vie authentiques, et à grandir dans le respect et dans le service de toute personne. Les intellectuels catholiques sont appelés à se rendre activement présents dans les lieux où s'élabore la culture, dans le monde de l'école et de l'université, dans les milieux de la recherche scientifique et technique... Nourrissant leur inspiration et leur action à la pure sève de l'Évangile, ils doivent s'employer à favoriser une nouvelle culture de la vie, par la production de contributions sérieuses, bien informées et susceptibles*

responsabilité personnelle et la culpabilité qui en résulte chez ceux qui accomplissent ces choix criminels. Cependant le problème n'est pas seulement de la reconnaissance de ces situations personnelles. Il se pose aussi sur les plans culturel, social et politique, et c'est là qu'apparaît son aspect le plus subversif et le plus troublant, en raison de la tendance actuelle à interpréter les crimes contre la vie comme des *expressions légitimes de la liberté individuelle, que l'on doit défendre comme de véritables droits*. La proclamation solennelle et répétée des droits de l'homme est contredite par la multiplication et la légitimation des attentats contre la vie humaine. Ceux-ci mettent en danger le sens de la convivialité démocratique. Les modèles économiques adoptés par les États sont soumis à des pressions de caractère international qui provoquent et entretiennent des situations d'injustice et de violence dans lesquelles la vie humaine des populations est avilie et opprimée.

19-20. Où se trouvent *les racines d'une contradiction si paradoxale* ?

La mentalité qui ne reconnaît comme seul sujet de droits que l'être qui présente une autonomie est inconciliable avec *la proclamation que l'homme est un être « indisponible »*. L'homme ne peut être soumis à la domination de personne. *Si la dignité personnelle est identifiée avec la capacité de communication verbale explicite*, il n'y a pas de place alors pour l'être de faible constitution totalement dépendant et qui ne peut pas s'exprimer. La culture de mort révèle une conception de la liberté totalement individualiste qui finit par être la liberté des « plus forts » s'exerçant contre les faibles. Pourtant Dieu confie l'homme à l'homme. A cette fin, il lui donne la liberté, qui est au service de la personne et de son accomplissement par le don d'elle-même et l'accueil de l'autre. Celle-ci se détruit quand elle ne reconnaît plus et ne respecte plus *son lien constitutif avec la vérité objective*, fondement de la vie personnelle et sociale : la personne finit par prendre pour critère de ses choix son opinion subjective ou même ses intérêts égoïstes et arrive à nier l'autre, considéré comme un ennemi. La société devient ainsi un ensemble d'individus voulant faire prévaloir leurs intérêts. Elle doit chercher un compromis pour garantir un maximum de liberté à chacun. Toute référence à des valeurs communes et à une vérité absolue disparaît alors. Tout est négociable, même le droit à la vie. L'État se transforme en *tyran* qui prétend pouvoir disposer de la vie des plus faibles au nom de l'intérêt de quelques-uns.

« Je devrai me cacher loin de ta face » (Gn 4, 14) : l'éclipse du sens de

Dieu et du sens de l'homme

21. Les communautés chrétiennes peuvent se laisser gagner par cet état d'esprit et *en perdant le sens de Dieu, elles tendent à perdre le sens de la dignité de l'homme* ; et, à son tour, la violation systématique de la loi morale diminue la capacité de percevoir la présence de Dieu. Après le meurtre d'Abel, si Caïn parvient à confesser que sa faute est « trop grande », c'est parce qu'il a conscience de se trouver confronté au Seigneur et à son juste jugement. En réalité, l'homme ne peut reconnaître son péché et en saisir toute la gravité que devant Dieu.

22. « La créature sans son Créateur s'évanouit ». L'homme se considère alors comme l'un des nombreux êtres vivants à un stade de perfection très élevé. Il ne considère plus la vie comme un don de Dieu, mais simplement « une chose » qu'il peut totalement dominer et manipuler. L'angoisse devant les conséquences de cette « liberté sans loi » amène certains à la position inverse d'une « loi sans liberté », comme par exemple dans des idéologies qui contestent la légitimité de toute intervention sur la nature « divinisée ». En réalité, l'homme perd le sens du mystère de Dieu, de son être et du monde.

23. L'éclipse du sens de Dieu et de l'homme conduit inévitablement au *matérialisme pratique* qui mène à l'individualisme, à l'utilitarisme et à l'hédonisme. C'est ainsi que les valeurs de *l'être* sont remplacées par celles de *l'avoir*. La prétendue qualité de la vie se mesure à l'efficacité économique, à la consommation désordonnée, à la beauté et la jouissance de la vie physique, en oubliant les dimensions les plus profondes de l'existence, d'ordre relationnel, spirituel et religieux. La *souffrance*, poids qui pèse inévitablement sur l'existence humaine mais aussi possibilité de croissance personnelle, est rejetée comme inutile et même combattue comme un mal à éviter. Lorsque disparaît la perspective du bien être, alors il semble que la vie ait perdu tout son sens et la tentation grandit en l'homme de revendiquer le droit de la supprimer. Le *corps* est réduit à n'être qu'un moyen de procurer le plaisir et le profit. En conséquence, la *sexualité*, au lieu d'être signe du don de soi et de l'accueil de l'autre, devient occasion et instrument de satisfaction égoïste. Les deux significations de l'acte conjugal, union et procréation, sont artificiellement disjointes; de cette manière, l'union est faussée et la fécondité soumise à l'arbitraire de l'homme et de la femme. La *procréation* n'est acceptée que dans la mesure où elle correspond au désir de la personne.

animer de l'intérieur, afin qu'elles expriment la vérité sur l'homme et sur sa vie, à commencer par *les communautés chrétiennes*. Les croyants dissocient souvent la foi chrétienne et ses exigences éthiques à l'égard de la vie, en arrivant ainsi à certains comportements inacceptables. Il faut alors nous interroger, avec beaucoup de lucidité et de courage, sur la nature de la culture de la vie répandue aujourd'hui parmi les chrétiens, les familles, les groupes et les communautés de nos diocèses. Nous devons déterminer les actes à accomplir pour servir la vie dans la plénitude de sa vérité. En même temps, il nous faut conduire un débat sérieux et approfondi avec tous, y compris avec les non-croyants, sur les problèmes fondamentaux de la vie humaine.

96. La *conscience morale doit être formée* au sujet de la valeur inviolable de toute vie humaine. *La vie et la liberté* sont des biens indissociables : quand l'un de ces biens est lésé, l'autre finit par l'être aussi. Il n'y a pas de liberté véritable là où la vie n'est pas accueillie ni aimée ; et il n'y a pas de vie en plénitude sinon dans la liberté. Ces deux réalités ont enfin un point de référence qui les relie indissolublement : la vocation à l'amour. Cet amour, comme don total de soi, représente le sens le plus authentique de la vie et de la liberté de la personne. Pour la formation de la conscience, *la redécouverte du lien constitutif qui unit la liberté à la vérité* est déterminante. Séparer radicalement la liberté de la vérité empêche d'établir les droits de la personne sur une base rationnelle solide et ouvre dans la société la voie au risque de l'arbitraire des individus ou au totalitarisme des pouvoirs publics. C'est seulement en acceptant sa dépendance première dans l'être que l'homme peut réaliser la plénitude de sa vie et de sa liberté, et respecter la vie et la liberté de chaque personne. « Au centre de toute culture se trouve l'attitude que l'homme prend devant le mystère de Dieu ».

97. *L'action éducative* fait grandir l'homme lié par de justes relations avec les personnes, dans le respect de la vérité et de la vie. Les jeunes doivent être formés pour comprendre et vivre la sexualité, l'amour et toute l'existence, en reconnaissant le sens réel et l'étroite interdépendance. La sexualité « manifeste sa signification intime en portant au don de soi dans l'amour ». Sa banalisation est un des principaux facteurs du mépris pour la vie naissante : seul un amour véritable sait préserver la vie. A tous, surtout aux adolescents et aux jeunes, doit être proposée une authentique *éducation à la sexualité et à l'amour* comprenant *la formation à la chasteté*, vertu qui favorise la

(parrainage) mérite d'être proposée, de préférence dans les cas où l'abandon a pour seul motif les conditions de grande pauvreté de la famille. Ce mode d'adoption permet en effet d'offrir aux parents l'aide nécessaire pour entretenir et pour éduquer leurs enfants, dans leur milieu naturel. Comprise comme « la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun », la solidarité demande à être pratiquée également dans des modes de *participation à la vie sociale et politique*. Par conséquent, les familles, spécialement par leur participation à des associations, s'efforcent d'obtenir que les lois et les institutions de l'Etat soutiennent le droit à la vie.

94. Dans certaines cultures, la personne plus avancée en âge demeure intégrée dans la famille, mais dans d'autres cultures, elle est abandonnée à elle-même. La marginalisation ou même le rejet des personnes âgées sont intolérables. Leur présence en famille, ou du moins proche d'elle, crée un climat d'échange mutuel entre les différentes générations. Il importe donc que les vieux parents puissent trouver chez leurs enfants l'accueil et la solidarité qu'ils ont eux-mêmes pratiqués envers eux. Mais la personne âgée, grâce au riche patrimoine d'expérience acquise au long des années, peut aussi *transmettre la sagesse, rendre témoignage de l'espérance et de la charité*. Pour que la famille puisse répondre à sa vocation de « sanctuaire de la vie », elle doit être aidée. Les sociétés et les Etats doivent assurer tout le soutien nécessaire, y compris sur le plan économique, pour que les familles puissent faire face à leurs problèmes de la manière la plus humaine. Pour sa part, l'Eglise doit promouvoir inlassablement une pastorale familiale capable d'amener chaque famille à redécouvrir sa mission à l'égard de l'Évangile de la vie et de la vivre avec courage et joie.

« Conduisez-vous en enfants de lumière » (Ep 5, 8) : réaliser un tournant culturel

95. Une nouvelle culture de la vie sera en mesure d'aborder et de résoudre les problèmes posés aujourd'hui au sujet de la vie de l'homme; elle sera nouvelle parce qu'adoptée avec une conviction forte et active par tous les chrétiens ; nouvelle, parce qu'elle sera capable de susciter un débat culturel sérieux et courageux avec tous. L'urgence de ce tournant culturel tient à la situation actuelle, mais elle provient surtout de la mission d'évangélisation qui est celle de l'Eglise. En effet, l'Évangile vise à « transformer du dedans, à rendre neuve l'humanité elle-même » ; il est destiné à imprégner toutes les cultures et à les

24. La conscience *de chaque personne* est en cause, car dans son unité intérieure et avec son caractère unique, elle se trouve seule face à Dieu. Mais celle *de la société* est aussi concernée parce qu'elle favorise des comportements contraires à la vie. La conscience morale, individuelle et sociale, est aujourd'hui exposée à un *danger très grave et mortel de la confusion entre le bien et le mal*. La société actuelle est tristement semblable à une humanité faite d'« hommes qui tiennent la vérité captive dans l'injustice », ayant renié Dieu et croyant pouvoir construire sans lui la cité terrestre ; ils sont « auteurs d'actions dignes de mort et approuvent ceux qui les commettent ». Quand la conscience appelle « bien le mal et mal le bien », elle est aveuglée. Cependant, la voix du Seigneur résonne en elle et l'appelle à respecter la vie humaine.

« Vous vous êtes approchés d'un sang purificateur » (cf. He 12, 22. 24) : signes d'espérance et appel à l'engagement

25. Comme le sang d'Abel et de tout homme mis à mort, le sang du Christ également, mais d'une manière unique, crie vers Dieu. Le sang des sacrifices de l'Ancienne Alliance montrait la volonté de Dieu de communiquer sa vie aux hommes. C'est désormais le sang du Médiateur de la Nouvelle Alliance qui implore la miséricorde du Père pour les hommes. Source de la rédemption parfaite, il révèle la grandeur de l'amour du Père et la dignité quasi divine de tout homme. C'est en contemplant le sacrifice du Christ que le croyant rend grâce à Dieu de lui avoir donné un si grand Rédempteur. S'il demeure en Jésus, il est entraîné à donner sa vie à son tour, afin d'accomplir sa vocation à l'amour. Il puise alors *la force de s'engager en faveur de la vie avec la certitude absolue que, selon le plan de Dieu, la vie remportera la victoire*.

26. Parmi les *signes positifs* d'une culture de la vie, beaucoup d'initiatives pour aider les personnes les plus faibles et sans défense sont prises dans la communauté chrétienne et dans la société civile. De nombreux *époux* prennent généreusement la responsabilité d'accueillir des enfants. Beaucoup de *familles* savent s'ouvrir à l'accueil d'enfants abandonnés, de jeunes en difficulté, de personnes handicapées ou âgées. Des *centres d'aide à la vie* apportent un soutien moral et matériel à des mères en difficulté. Des *bénévoles* s'engagent à donner l'hospitalité à ceux qui n'ont pas de famille, qui sont dans des conditions pénibles ou ont besoin d'être aidés à surmonter des habitudes nuisibles et à revenir à un vrai sens de la vie. Chercheurs et membres des professions médicales poursuivent leurs efforts en faveur

de l'homme. Des organisations se mobilisent pour faire bénéficier de la médecine de pointe les pays touchés par la misère et les maladies endémiques. Des associations de médecins portent secours aux populations éprouvées par les calamités ou la guerre. Enfin les progrès accomplis dans la répartition des ressources médicales sont les signes d'une solidarité croissante et d'un plus grand respect de la vie.

27. Des *mouvements* sont institués pour sensibiliser la société en faveur de la vie. S'ils agissent avec une ferme détermination mais sans violence, ils obtiennent des engagements plus résolus pour la défendre. Tous les gestes quotidiens d'accueil, de sacrifice, de soins désintéressés accomplis avec amour dans les familles, les hôpitaux, les orphelinats, les maisons de retraite et dans d'autres communautés défendent la vie. L'Eglise, par la grâce du « bon Samaritain », a toujours mis en œuvre la charité : nombreux sont ses enfants qui consacrent leur vie à Dieu en l'offrant par amour du prochain le plus faible. Le Père leur fera porter des fruits durables pour le bien de tous. L'opposition au recours à la guerre conduit à rechercher des moyens efficaces mais non violents pour arrêter l'agresseur armé. L'opinion publique est toujours plus opposée à la peine de mort comme moyen de légitime défense de la société ; celle-ci en effet dispose de possibilités de réprimer efficacement le crime de sorte que, tout en rendant inoffensif son auteur, on ne lui ôte pas définitivement la possibilité de se racheter. Une attention grandissante est portée à l'écologie surtout dans les sociétés développées, où les attentes des personnes sont centrées sur la recherche d'une amélioration des conditions de vie. La reprise de la réflexion éthique se manifeste par le développement de la bioéthique favorisant le dialogue entre les croyants et avec les non-croyants.

28. Ce panorama fait d'ombres et de lumières nous montre l'affrontement rude et dramatique entre la vie et la mort. Nous avons la responsabilité de faire un choix inconditionnel en faveur de la vie et d'être fidèles à la loi du Seigneur.

CHAPITRE II

JE SUIS VENU POUR QU'ILS AIENT LA VIE

LE MESSAGE CHRÉTIEN SUR LA VIE

« La vie s'est manifestée, nous l'avons vue » (1 Jn 1, 2) : le regard tourné vers le Christ, « le Verbe de vie »

des familles. Le service de l'*Évangile de la vie* est un cadre favorable à une collaboration concrète avec les frères d'autres Églises, dans la ligne de l'*œcuménisme des œuvres*. En outre, le service de l'*Évangile de la vie* se présente comme un espace providentiel pour la collaboration avec les croyants d'autres religions et avec les hommes de bonne volonté.

« Des fils, voilà ce que donne le Seigneur ; une récompense, que le fruit des entrailles » (Ps 127, 3) : la famille sanctuaire de la vie

92. La responsabilité déterminante de la famille résulte de sa nature même de communauté de vie et d'amour, fondée sur le mariage et de sa mission de « garder, de révéler et de communiquer l'amour ». Il s'agit de l'amour de Dieu, dont les parents sont les coopérateurs dans la transmission de la vie et dans l'éducation, suivant le projet du Père. Dans la famille, chacun est reconnu et honoré parce qu'il est une personne, et, si quelqu'un a davantage de besoins, l'attention se fait plus intense. Dans ce sanctuaire, la vie est accueillie et protégée, elle se développe suivant les exigences d'une croissance humaine authentique. Les époux sont appelés à transmettre la vie, en se fondant sur une conscience renouvelée du sens de la génération qui manifeste le fait que la vie humaine est un don reçu pour être à son tour donné. Les parents se rendent compte que l'enfant, « fruit de leur don réciproque d'amour est un don pour tous les deux : un don qui jaillit du don ! ». Ils remplissent leurs tâches éducatives par la parole, l'exemple, les choix quotidiens et leurs gestes ; ils initient leurs enfants à la liberté et ils cultivent en eux le respect d'autrui, le sens de la justice, l'accueil bienveillant, le dialogue, le service généreux et les autres valeurs qui aident à vivre la vie comme un don. Les parents chrétiens doivent soutenir la foi de leurs enfants et les aider à répondre à la vocation reçue de Dieu. Les parents doivent aussi leur enseigner le vrai sens de la souffrance et de la mort, et en témoigner auprès d'eux : ils s'efforceront d'être attentifs à ceux qui souffrent autour d'eux, de les assister et de partager avec eux.

93. La famille par la prière quotidienne, personnelle et familiale loue et remercie le Seigneur pour le don de la vie, et elle invoque lumière et force pour affronter les difficultés et les souffrances. Son existence quotidienne, si elle est faite d'amour et de don de soi, célèbre l'*Évangile de la vie*. L'amour paternel et maternel sait aller au-delà des liens de la chair et du sang et accueillir aussi des enfants d'autres familles, leur apportant tout ce qui leur est nécessaire pour vivre et s'épanouir pleinement. Parmi les formes d'adoption, l'adoption à distance

de chaque personne soit reconnue et protégée. Appelés à servir l'homme et le bien commun, *les responsables de la vie publique* ont le devoir de faire des choix courageux en faveur de la vie. Dans un régime démocratique, où les lois et les décisions sont déterminées sur la base d'un large consensus, on ne peut jamais abdiquer sa responsabilité, surtout quand on a reçu un mandat législatif ou impliquant des décisions. Ce mandat appelle à répondre devant Dieu, sa conscience et la société de choix éventuellement contraires au bien commun. En ce qui concerne les lois, le pape rappelle qu'une norme qui viole le droit naturel d'un innocent à la vie est injuste et ne peut avoir force de loi. Aussi, il rappelle avec vigueur aux hommes politiques de ne pas promulguer de lois qui, méconnaissant la dignité de la personne, minent à la racine la vie de la société civile. L'Eglise sait que, dans le contexte de démocraties, il est difficile de défendre efficacement la vie. Toutefois, elle encourage les élus à faire les choix qui conduisent à rétablir un ordre juste dans l'affirmation et la promotion de la valeur de la vie. Il faut combattre les causes qui favorisent les attentats contre la vie, en soutenant la famille et la maternité : *la politique familiale* doit être *le pivot et le moteur des politiques sociales*. C'est pourquoi il faut lancer des initiatives sociales et législatives capables de garantir des conditions de liberté authentique dans les choix concernant la paternité et la maternité ; il est nécessaire aussi de donner la possibilité aux personnes de concilier le temps du travail et le temps réservé à la famille afin de s'occuper de ses enfants et des personnes âgées.

91. Les pouvoirs publics ont la responsabilité de prendre des initiatives pour orienter la démographie de la population; mais ceux-ci doivent toujours respecter la responsabilité première et inaliénable des époux et des familles ; elles ne peuvent inclure le recours à des méthodes non respectueuses de la personne et de ses droits fondamentaux. Les gouvernements et les diverses institutions internationales doivent tendre avant tout à la création de conditions économiques, sociales, médicales, sanitaires et culturelles qui permettent aux époux de faire leurs choix dans le domaine de la procréation en toute liberté et avec une vraie responsabilité ; ils doivent ensuite s'efforcer d'augmenter les moyens et de distribuer avec une plus grande justice la richesse pour que tous puissent participer équitablement aux biens de la création. Il faut instaurer une véritable *économie de communion et de participation aux biens*. C'est la seule voie qui respecte la dignité des personnes et

29. *L'Evangile de la vie* n'est pas une simple réflexion sur la vie humaine, ni seulement un commandement destiné à alerter la conscience et à susciter d'importants changements. *L'Evangile de la vie est une réalité personnelle et concrète*, car il consiste à *annoncer la personne même de Jésus*. Jésus se présente comme « le chemin, la vérité et la vie ». Celui qui croit en lui, même s'il meurt, vivra. Le Fils qui, de toute éternité, reçoit la vie du Père fait participer les hommes à ce don. A partir de la parole, de l'action, de la personne de Jésus, l'homme peut connaître *la vérité toute entière* sur la valeur de la vie humaine. *L'Evangile de la vie*, déjà présent dans l'Ancien Testament et inscrit dans le cœur humain, retentit dans chaque conscience, en sorte qu'*il peut être connu dans ses traits essentiels par la raison*. Le Christ « par sa présence et par la manifestation qu'il fait de lui-même par des paroles, des œuvres, des miracles, par sa mort, sa résurrection et par l'envoi de l'Esprit de vérité, achève la révélation en l'accomplissant et la confirme en attestant divinement que Dieu veut nous arracher aux ténèbres du péché et de la mort et nous ressusciter pour la vie éternelle.

30. Jésus, « Verbe de vie », annonce et communique la vie divine. Grâce à ce don, la vie physique et spirituelle de l'homme acquiert sa plénitude de valeur : la vie éternelle en effet est la fin dernière de tout homme. *L'Evangile de la vie, conformément à l'expérience et à la raison*, accueille la vie et la porte à son accomplissement.

« Ma force et mon chant, c'est le Seigneur, je lui dois le salut » (Ex 15, 2) : la vie est toujours un bien

31. Dans l'événement de l'Exode, Israël découvre que Dieu protège sa vie si précieuse. La libération de l'esclavage est le don d'une identité, la reconnaissance d'une dignité indestructible et *le début d'une histoire nouvelle*, où découverte de Dieu et découverte de soi vont de pair. Cette expérience est fondatrice et exemplaire: dans les dangers, il peut trouver en Dieu un soutien efficace et progresser dans *la perception du sens et de la valeur de la vie*. Les livres sapientiaux montrent combien l'homme fait l'expérience de la *précarité* de sa vie. Devant les contradictions de l'existence, la foi mise à l'épreuve est appelée à offrir une réponse. Elle pousse à la confiance en Dieu qui peut réaliser ce qu'il conçoit. La Révélation fait saisir le germe de vie immortelle déposé dans le cœur humain qui attend de s'accomplir dans la vie éternelle.

« Le nom de Jésus a rendu la force à cet homme » (Ac 3, 16) : dans la précarité de l'existence humaine, Jésus porte à son accomplissement

Le sens de la vie

32. Jésus annonce aussi à ceux qui se sentent menacés dans leur existence que leur vie est un bien auquel l'amour du Père donne sens et valeur. « Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés et les sourds entendent, les morts ressuscitent, la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres ». Par les paroles du prophète Isaïe, Jésus explique le sens de sa mission : ainsi ceux qui souffrent d'une forme de handicap dans leur existence entendent de lui la *bonne nouvelle* de la sollicitude de Dieu pour eux. Les pauvres, les malades et les marginaux trouvent dans sa parole et dans ses gestes la révélation de la haute valeur de leur vie et de ce qui fonde leur attente du salut. Ainsi l'Eglise annonce Jésus comme celui qui « a passé en faisant le bien et en guérissant ceux qui étaient tombés au pouvoir du diable... »; son message de salut rejoint l'homme dans sa misère. La foi en Jésus, «auteur de la vie », rend à la vie sa pleine dignité. Celui qui reconnaît que sa vie est marquée par le péché peut, dans la rencontre avec Jésus, retrouver la vérité de sa vie. Au contraire, celui qui pense qu'il pourra l'assurer par la seule possession de biens matériels, se trompe : il sera vite privé de sa vie sans parvenir à en percevoir le sens véritable.

33. Jésus trouve *l'accueil favorable* des justes, qui s'unissent au « oui » immédiat et joyeux de Marie. Mais le monde hostile cherche l'enfant «pour le tuer ». Le contraste entre les menaces et la puissance du don de Dieu, fait resplendir la gloire qui se dégage de la maison de Nazareth et de la crèche de Bethléem. La pauvreté assumée par Jésus n'est pas seulement le dépouillement des privilèges divins, mais aussi le partage des conditions de vie les plus précaires jusqu'à l'acceptation de la mort sur la croix. Son sacrifice devient la source de la vie nouvelle pour tous les hommes. La valeur de la vie humaine est grande, puisque le Fils de Dieu l'a prise et en a fait l'instrument du salut pour l'humanité !

« Appelés ... à reproduire l'image de son Fils » (Rm 8, 28-29) : la gloire de Dieu resplendit sur le visage de l'homme

34. La vie que Dieu donne à l'homme est distincte de celle de toute autre créature vivante. *Toute la création est ordonnée à l'homme et tous les êtres vivants lui sont soumis.* Les choses sont confiées à sa responsabilité, tandis qu'il ne peut être asservi à ses semblables et être ramené au rang des choses. Seule sa création est le fruit d'une délibération de Dieu qui établit *un lien particulier avec Lui.* La capacité d'accéder à la vérité et à la liberté sont des prérogatives de l'homme du

des *hôpitaux, des cliniques* et des *maisons de soin* qui ne sont pas seulement des institutions où l'on s'occupe des malades ou des mourants, mais avant tout des milieux où la douleur, la souffrance et la mort sont reconnues et interprétées dans leur sens humain et chrétien. Cette identité doit apparaître dans les *instituts liés à l'Église.*

89. Ces lieux de service de la vie et toutes les autres initiatives de soutien et de solidarité ont besoin d'être animés par des personnes disponibles et conscientes de l'importance de *l'Évangile de la vie* pour le bien des individus et de la société. *Une responsabilité spécifique est confiée au personnel de santé : médecins, pharmaciens, infirmiers, aumôniers, religieux, administrateurs et bénévoles.* Ils sont ainsi des serviteurs de la vie humaine. Dans le contexte culturel et social actuel, ils peuvent être parfois fortement tentés de se transformer en agents de manipulation de la vie ou même en artisans de mort. Face à cette tentation, leur responsabilité trouve son soutien le plus puissant justement dans la dimension éthique des professions de santé qui leur est intrinsèque, selon l'antique *serment d'Hippocrate*, toujours actuel, qui demande à tout médecin de s'engager à respecter absolument la vie humaine et son caractère sacré. Le respect absolu de toute vie humaine innocente exige aussi *l'exercice de l'objection de conscience* face à l'avortement et à l'euthanasie. « Faire mourir » ne peut jamais être considéré comme un soin médical, même si le patient l'a demandé : c'est au contraire la négation des professions de santé, qui se définissent comme un « oui » passionné et tenace à la vie. La recherche biomédicale doit toujours refuser des expérimentations qui oppriment les hommes tout en paraissant leur venir en aide.

90. *Les bénévoles* apportent une contribution précieuse au service de la vie quand ils allient compétence professionnelle et amour généreux et gratuit. *L'Évangile de la vie* les pousse à s'élever à la hauteur de la charité du Christ, à reconquérir chaque jour la conscience de la dignité de tout homme, et à aller à la découverte des besoins des personnes en ouvrant de nouvelles voies là où le besoin se fait le plus urgent. C'est également par des *types d'animation sociale et d'engagement politique* que peut être défendue la valeur de la vie. *Individus, familles, groupes, entités associatives* ont une responsabilité dans l'animation sociale et dans l'élaboration de projets culturels, économiques, politiques et législatifs qui contribuent à édifier une société dans laquelle la dignité

raisonnables et efficaces *d'accompagnement de la vie naissante*, en étant spécialement proche des mères qui, même sans le soutien du père, ne craignent pas de mettre au monde leur enfant et de l'élever. On prendra le même soin de la vie dans la marginalité ou dans la souffrance.

88. Une *action éducative* patiente et courageuse doit inciter chacun à porter les fardeaux des autres; cela requiert une promotion soutenue *des vocations au service*, en particulier chez les jeunes ; cela implique la réalisation *d'initiatives et de projets* concrets, stables et inspirés par l'Évangile. En ce qui concerne les débuts de la vie, *les centres pour les méthodes naturelles de régulation de la fertilité* sont à promouvoir comme des appuis solides à la paternité et à la maternité responsables, par lesquelles toute personne est reconnue et respectée pour elle-même et tout choix est motivé et guidé à l'aune du don total de soi. *Les conseillers conjugaux et familiaux*, par leur action spécifique de conseil et de prévention, déployée à la lumière d'une anthropologie en harmonie avec la conception chrétienne de la personne, du couple et de la sexualité, constituent aussi des auxiliaires précieux pour redécouvrir le sens de l'amour et de la vie, et pour soutenir et accompagner chaque famille dans sa mission de « sanctuaire de la vie ». *Les centres d'aide à la vie et les maisons d'accueil de la vie* se mettent aussi au service de la vie naissante. Par leur action, de nombreuses mères célibataires et de nombreux couples en difficulté obtiennent aide et soutien pour surmonter leurs difficultés et leurs craintes devant l'accueil d'une vie à naître ou à peine venue au monde. Face à des situations de gêne, de déviance, de maladie et de marginalité, d'autres structures comme *les communautés de réhabilitation des toxicomanes, les communautés d'hébergement de mineurs ou de malades mentaux, les centres de soin et d'accueil des malades du SIDA, les associations de solidarité surtout pour les personnes handicapées* donnent à chacun de nouvelles raisons d'espérer et des possibilités concrètes de vivre. Enfin *les personnes âgées et les malades en phase terminale* doivent bénéficier d'une assistance vraiment humaine et recevoir les réponses qui conviennent à leurs besoins, leurs angoisses et leur solitude. Dans ces cas, les familles dont le rôle est irremplaçable peuvent trouver un appui considérable dans les structures sociales d'assistance et, quand c'est nécessaire, dans le recours aux *soins palliatifs*, en faisant appel aux services sanitaires et sociaux qui exercent leur activité dans des centres de séjour ou de soins publics ou à domicile. On doit reconsidérer le rôle

fait qu'il est créé à l'image de Dieu. Seul parmi les créatures visibles, il est capable de connaître et d'aimer son Créateur.

35. Dieu insuffla *un souffle en l'homme* pour qu'il entre dans la vie. L'origine divine de cet esprit explique l'insatisfaction de l'homme. Créé par Dieu, portant en lui une marque divine indélébile, l'homme tend naturellement vers Dieu. Il est sans repos « tant qu'il ne demeure en lui ». Dans l'Éden, seule l'apparition de la femme, « chair de sa chair » en qui vit également l'Esprit de Dieu peut satisfaire l'exigence d'un dialogue interpersonnel. En l'être humain, se reflète Dieu, fin ultime qui le comble. *La gloire de Dieu resplendit sur le visage de l'homme*. En lui, le Créateur trouve son repos, selon saint Ambroise : « Dieu s'est reposé à l'intime de l'homme, dans son esprit et sa pensée; en effet, il avait créé l'homme doué de raison, capable de l'imiter, assoiffé des grâces célestes. Dans ces dons qui sont les siens se repose Dieu ».

36. *L'homme par le péché se rebelle contre son Créateur, pour finir par idolâtrer les créatures. Ainsi il souille non seulement en lui-même l'image de Dieu, mais est tenté aussi de l'abîmer chez les autres* en substituant aux rapports de communion des attitudes de défiance, d'inimitié, jusqu'à la haine homicide. Quand on ne reconnaît pas *Dieu comme Dieu*, on porte atteinte au sens de l'homme et à la communion entre les hommes. Le Fils unique manifeste dans sa plénitude la gloire de Dieu par son obéissance rédemptrice ; il donne toutes les grâces aux hommes pour qu'ils deviennent « conformes à son image » et accèdent au royaume de la vie. Ainsi dans la splendeur de cette image, l'homme peut reconstruire la fraternité éclatée et retrouver son identité.

« Quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais » (Jn 11, 26) : le don de la vie éternelle

37. *La vie éternelle consiste dans le fait d'être engendré par Dieu et de participer à la plénitude de son amour*. La génération par Dieu est une condition nécessaire pour pouvoir atteindre la fin en vue de laquelle a été créé l'homme. Quiconque croit en Jésus et s'unit à lui la possède. Jésus a les paroles de la vie éternelle que Pierre reconnaît dans sa profession de foi comme seules capables de communiquer la plénitude de vie. La vie éternelle est définie par Jésus dans le fait de connaître Dieu et lui-même et de communier à la vie divine.

38. Le croyant s'émerveille de l'amour infini du Père et lui rend grâce d'être son enfant, comblé par la promesse de lui être semblable dans la

vision béatifique. C'est ainsi que *la vérité chrétienne sur la vie parvient à sa plénitude*. La dignité de la vie n'est pas liée seulement à ses origines, au fait qu'elle vient de Dieu, mais aussi à sa fin qui est d'être en communion avec Dieu pour le connaître et l'aimer. Ainsi selon saint Irénée, la « gloire de Dieu est l'homme vivant, mais la vie de l'homme est la vision de Dieu ». Si l'homme aime la vie parce qu'elle est un bien, cet amour trouve une autre motivation et une profondeur nouvelle, dans les dimensions divines de ce bien. L'amour de tout être humain pour la vie ne se réduit pas à la seule recherche d'un espace d'expression de soi et de relation avec les autres, mais il se développe dans la conscience joyeuse de pouvoir faire de son existence le « lieu » de la communion avec Dieu. La vie que Jésus nous donne assume la valeur de notre existence dans le temps et la conduit à son destin final.

« A chacun je demanderai compte de la vie de son frère » (Gn 9, 5) : vénération et amour pour la vie de tous

39. L'homme ne peut disposer de la vie dont Dieu est le seul maître. Le caractère sacré de la vie a son fondement dans son action créatrice. Celle-ci est dans les mains de Dieu qui veille sur elle avec tendresse. Ainsi, dans l'histoire des peuples et dans la condition des individus, Israël voit le résultat d'un dessein d'amour par lequel Dieu ressaisit toutes les potentialités de la vie et s'oppose aux forces de mort.

40. Le commandement relatif à l'inviolabilité de la vie humaine gravé dans la conscience interdit de faire mourir l'innocent et le juste, mais aussi de le blesser. Certes, dans l'Ancien Testament, la législation pénale en vigueur prévoyait de lourdes peines corporelles et même la peine de mort. Mais son message d'ensemble est un appel pressant à respecter l'inviolabilité de la vie physique et l'intégrité de la personne ; il culmine dans le commandement positif de l'amour du prochain.

41. Au jeune homme riche qui demande ce qu'il doit faire de bon pour avoir la vie éternelle, Jésus répond qu'il doit observer les commandements » et il cite, comme le premier d'entre eux, le commandement : « Tu ne tueras pas ». Dans le Discours sur la Montagne, il demande aux disciples une *justice supérieure* à celle des scribes et des pharisiens dans tous les domaines, y compris celui du respect de la vie. Par ses paroles et par ses gestes, le Christ explique les exigences positives du commandement sur l'inviolabilité de la vie parmi lesquelles le devoir de protéger les personnes dont la vie est faible et menacée. Avec Jésus, ces exigences positives vont de la

et louange de Dieu. Cela se passe déjà dans tant de gestes d'offrande, souvent humbles et cachés, accomplis par des hommes et des femmes, des enfants, des malades et des bien portants. C'est dans un tel contexte riche d'humanité et d'amour, que prennent naissance les *gestes héroïques*. Ceux-ci sont *la célébration la plus solennelle de l'Évangile de la vie*, parce qu'ils le proclament *par le don total de soi* ; ils sont la participation au mystère de la Croix, sur laquelle Jésus révèle tout le prix qu'a pour lui la vie de tout homme. Il y a aussi l'héroïsme au quotidien, fait de petits ou de grands gestes de partage qui enrichissent une authentique culture de la vie. Ainsi le don d'organes, accompli sous une forme éthiquement acceptable, donne à des malades très affaiblis de nouvelles perspectives de santé et même de vie. C'est le témoignage silencieux, mais combien fécond et éloquent de « toutes les mères courageuses qui se consacrent sans réserve à leur famille, qui souffrent en donnant le jour à leurs enfants et sont ensuite prêtes à supporter toutes les fatigues, à affronter tous les sacrifices, pour leur transmettre ce qu'elles possèdent de meilleur. Pourtant les modèles de civilisation souvent diffusés ne favorisent pas la maternité. Au nom du progrès, on présente comme désormais dépassées les valeurs de la fidélité, de la chasteté et du sacrifice vécues par tant d'épouses et de mères chrétiennes. Le pape les remercie pour leur amour invincible, pour leur confiance intrépide placée en Dieu et pour le sacrifice de leur vie. Dans le mystère pascal, le Christ leur rend le don qu'elles ont fait. Il a en effet le pouvoir de leur rendre la vie qu'elles lui ont apportée en offrande ».

« A quoi cela sert-il, mes frères, que quelqu'un dise : "J'ai la foi", s'il n'a pas les œuvres ? » (Jc 2, 14) : servir l'Évangile de la vie

87. Le soutien et la promotion de la vie humaine doivent se faire par le *service de la charité* qui se traduit dans le témoignage personnel, le bénévolat, l'animation sociale et l'engagement politique. Cette *exigence* naît de la « foi opérant par la charité ». *Le service de la charité à l'égard de la vie doit être profondément unifié* : la vie humaine est sacrée et inviolable dans toutes ses étapes et en toute situation. Il s'agit donc de « *prendre soin de la vie de tous ou, plus profondément encore, d'aller jusqu'aux racines mêmes de la vie et de l'amour. Une histoire extraordinaire de la charité* au cours des siècles a introduit dans la vie ecclésiale et civile de nombreuses institutions mises au service de la vie. Chaque communauté chrétienne doit continuer à l'écrire par une action pastorale et sociale multiple, avec un sens renouvelé de la responsabilité. A cette fin, on doit mettre en œuvre des formes

recherche un sens dans ces situations et il est alors disposé à percevoir dans le visage de toute personne une invitation à la rencontre, au dialogue, à la solidarité. Nous devons avoir ce regard pour être en mesure de *vénération et d'honorer tout homme*.

84. Toute forme de vie procède de la Vie éternelle. C'est d'elle que reçoit la vie, suivant ses capacités, tout être vivant. Cette Vie divine vivifie et conserve la vie. Tout mouvement vital procède de cette Vie qui transcende toute vie. Les âmes lui doivent leur incorruptibilité ; c'est par elle également que vivent tous les animaux et toutes les plantes. Aux hommes, êtres faits d'esprit et de matière, la Vie donne la vie. Et s'il nous arrive de l'abandonner, alors la Vie nous convertit et nous rappelle à elle par la surabondance de son amour pour l'homme. Bien plus, elle nous promet de nous conduire, corps et âmes, à la vie parfaite, à l'immortalité ». Dans la *prière quotidienne*, nous louons et bénissons Dieu qui nous a tissés dans le sein maternel et qui nous a aimés, lorsque nous étions encore inachevés. Nous célébrons la gloire de Dieu en tout homme, signe du Seigneur, icône de Jésus Christ. Nous sommes appelés à accueillir et communiquer l'*Évangile de la vie* dans les *célébrations de l'année liturgique*. Les *Sacrements* en particulier sont signes efficaces de la présence et de l'action salvifique du Seigneur Jésus dans l'existence : ils rendent les fidèles participants de la vie divine. Les célébrations liturgiques pourront exprimer toute la vérité sur la naissance, la vie, la souffrance et la mort, en aidant à les vivre comme une participation au mystère pascal du Christ.

85. Dans les diverses traditions et dans les coutumes populaires, se manifestent la joie de la vie qui commence, le respect et la défense de toute existence humaine, l'attention à celui qui souffre ou qui est dans le besoin, la proximité à l'égard du vieillard ou du mourant, le partage de la douleur de ceux qui sont en deuil, l'espérance et le désir de l'immortalité. Dans cette perspective, le pape propose que soit célébrée tous les ans une *Journée pour la Vie*, avec la participation active des membres de l'Église. Son but fondamental est de susciter dans les consciences, dans les familles, dans l'Église et la société civile la reconnaissance du sens et de la valeur de la vie humaine.

86. Dans l'esprit du culte spirituel agréable à Dieu, la célébration de l'*Évangile de la vie* demande à être vécue dans l'amour d'autrui et dans le don de soi. Toute notre existence se fera ainsi accueil du don de la vie

nécessité de prendre soin de la vie du frère à la prise en charge de l'*étranger*, jusqu'à l'amour de l'*ennemi*. Tout disciple doit *se rendre proche* de quiconque est dans le besoin jusqu'à se sentir responsable de sa vie et lui faire du bien avec empressement et sens de la gratuité. Cet amour culmine dans la prière pour l'ennemi, en accord avec l'amour bienveillant de Dieu. Ainsi le commandement divin qui porte sur la protection de la vie de l'homme arrive à son niveau le plus profond dans l'*exigence d'amour* pour toute personne. Tel est l'enseignement de saint Paul, en écho aux paroles de Jésus : « Les préceptes du décalogue se résument en la charité qui est la Loi dans sa plénitude ».

«Soyez féconds, multipliez-vous, emplissez la terre et soumettez-la » (Gn 1, 28) : les responsabilités de l'homme à l'égard de la vie

42. Dieu donne à l'homme *de dominer la terre et tout être vivant*. L'homme a une responsabilité propre à l'égard de la création que Dieu a placée au service de sa dignité personnelle et de sa vie. C'est *la question de l'écologie* depuis la préservation des « habitats » naturels des différentes espèces d'animaux et des diverses formes de vie jusqu'à l'« écologie humaine » proprement dite, qui doit favoriser des solutions respectueuses du grand bien de la vie. La limitation imposée par le Créateur à sa domination, exprimée symboliquement par l'interdiction de « manger le fruit de l'arbre », montre avec clarté que, dans le cadre de la nature visible, nous sommes soumis à des lois biologiques et morales, que l'on ne peut transgresser impunément.

43. Lorsque l'homme et la femme, dans le mariage, donnent la vie *par la génération*, ils participent alors à l'« œuvre créatrice » : car engendrer un enfant est un événement profondément humain et hautement religieux qui engage les conjoints, devenus « une seule chair », et Dieu lui-même. « Quand, de l'union conjugale des deux, naît un nouvel homme, il apporte avec lui au monde une image et une ressemblance particulières avec Dieu : *dans la biologie de la génération est inscrite la généalogie de la personne*. Dans la paternité et la maternité humaines, Dieu est présent selon un mode différent de ce qui advient dans toute autre génération "sur la terre". En effet, c'est de Dieu que peut provenir cette "image", cette "ressemblance" propre à l'être humain. La génération est la continuation de la création ». Ainsi Ève, « la mère de tous les vivants » s'écrie : « J'ai acquis un homme de par le Seigneur ». Quand la vie est communiquée des parents à l'enfant, se transmet, grâce à la création de l'âme immortelle, l'image, la ressemblance de

Dieu. Ainsi l'évêque Amphiloque exaltait le mariage comme un peintre de l'image divine. C'est la grandeur des époux de « coopérer à l'amour de Dieu qui, par eux, veut sans cesse agrandir et enrichir sa propre famille ». Le don de Dieu est accueilli et une nouvelle vie s'ouvre à l'avenir.

« C'est toi qui as créé mes reins » (Ps 139 138, 13) : la dignité de l'enfant non encore né

44. La Parole de Dieu invite à apporter soins et respect à la vie, surtout lorsqu'elle est marquée par la maladie ou la vieillesse. Dans l'Ancien Testament, on craint la stérilité comme une malédiction, tandis que l'on ressent comme une bénédiction le fait d'avoir beaucoup d'enfants. De plus, Israël a conscience d'être le peuple de l'Alliance, appelé à se multiplier selon la promesse faite à Abraham. La Sainte Ecriture parle avec respect et amour de la conception, de la formation de la vie dans le sein maternel, de la naissance et du lien étroit entre le moment initial de l'existence et l'action de Dieu. *L'existence de tout individu est dans le plan de Dieu.* Job, du fond de sa souffrance, contemple l'œuvre de Dieu dans la manière miraculeuse dont son corps a été formé dans le sein de sa mère ; il en retire un motif de confiance et il exprime la certitude d'un projet divin sur sa vie (cf. *Jb* 10, 8-12). L'auteur des psaumes s'émerveille de l'intervention de Dieu sur la vie en formation dans le sein maternel. Il est inimaginable que ce merveilleux processus de l'apparition de la vie puisse être soustrait à l'action du Créateur et laissé à la merci de l'arbitraire de l'homme. Ainsi la mère des sept frères professe sa foi en Dieu, principe et garant de la vie dès sa conception, et fondement de l'espérance de la vie éternelle.

45. Les paroles par lesquelles Elisabeth exprime sa joie d'être enceinte manifestent l'exaltation de la fécondité et l'attente empressée de la vie. Mais la valeur de la personne dès sa conception est célébrée plus encore dans la rencontre entre Marie et Elisabeth, et entre les deux enfants qu'elles portent en elles. Dans leur rencontre, la force rédemptrice de la présence du Fils de Dieu commence à agir.

« Je crois lors même que je dis : "Je suis trop malheureux" » (Ps 116 115, 10) : la vie dans la vieillesse et dans la souffrance

46. Le contexte culturel et religieux reconnaît dans la personne âgée, avec sa sagesse et son expérience, une richesse irremplaçable pour la famille et pour la société. L'idéal pour l'homme est de parvenir au bout

des événements de salut ; le respect de la vie exige que la science et la technique soient ordonnées à l'homme et à son développement intégral ; la société doit défendre et promouvoir la dignité de toute personne humaine, à tous les moments et en tous les états de sa vie.

82. Aux éducateurs, aux enseignants, aux catéchistes et aux théologiens incombe le devoir de mettre en relief les *raisons anthropologiques* qui fondent et soutiennent le respect de la vie humaine. De cette manière, tout en faisant resplendir la nouveauté originale de *l'Evangile de la vie*, nous pourrions aider nos frères à découvrir comment le message chrétien éclaire pleinement l'homme et la signification de son être et de son existence ; nous pourrions dialoguer avec les non-croyants, nous engageant ensemble à faire éclore une nouvelle culture de la vie. A tous ceux qui participent à la mission de l'Eglise comme « maîtresse » de la vérité, aux *Evêques* les premiers, il est demandé d'être les messagers de *l'Evangile de la vie* ; ils ont le devoir de veiller sur la transmission de l'enseignement repris dans cette Encyclique et de prendre les mesures les plus opportunes pour que les fidèles soient préservés de toute opinion qui lui serait contraire. Ils doivent être particulièrement attentifs à ce que, dans les facultés de théologie, dans les séminaires et dans les institutions catholiques, soit diffusée et expliquée la connaissance de la saine doctrine. De même, les *théologiens, les pasteurs* et tous ceux qui ont une mission *d'enseignement, de catéchèse et de formation des consciences* ne devront jamais trahir la vérité en exposant des idées contraires à *l'Evangile de la vie*. Dans son annonce, nous ne devons pas craindre l'hostilité, refusant tout compromis qui nous conformerait à la mentalité de ce monde.

« Je te rends grâce pour tant de prodiges » (Ps 139 138, 14) : célébrer l'Evangile de la vie

83. La célébration de *l'Evangile de la vie* est appelée à devenir le lieu de la transmission de la beauté et de la grandeur de la vie. A cette fin, il est urgent d'*entretenir* en nous et chez les autres, *un regard contemplatif*. Ce regard né de la foi en Dieu qui a créé tout homme comme un prodige voit la vie avec ses dimensions de gratuité, de beauté, d'appel à la liberté et à la responsabilité. Celui qui accueille la réalité comme un don, découvre en effet en toute chose le reflet du Créateur et en toute personne son image vivante. Par ce regard, il est poussé à aider celui qui est malade, souffrant, marginalisé ou au seuil de la mort ; mais il

en effet, la grâce et la vocation propre de l'Eglise, son identité la plus profonde. Elle existe pour évangéliser.» Par cette action globale et dynamique, l'Eglise participe à la mission prophétique, sacerdotale et royale du Seigneur Jésus. Cet acte profondément ecclésial met en jeu les ouvriers de l'Evangile, chacun selon ses charismes et son ministère.

79. Nous avons été sauvés par l'« auteur de la vie » au prix de son précieux sang et par le bain baptismal. Nous avons été insérés en lui, comme des branches qui tirent du même arbre leur sève et leur fécondité. Renouvelés par la grâce de l'Esprit, nous sommes « le peuple que Dieu s'est acquis pour proclamer ses louanges » sous la conduite du Fils de Dieu, source et modèle de l'amour. L'engagement au service de la vie exige l'action concertée et généreuse de toute la communauté chrétienne. Cependant, le devoir commun ne diminue pas la responsabilité individuelle, car c'est à chaque personne que s'adresse le commandement du Seigneur de « se faire le prochain » de tout homme.

« Ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons » (1 Jn 1, 3) : annoncer l'Evangile de la vie

80. Nous sentons le besoin de proclamer l'Evangile et d'en rendre témoignage dans la nouveauté surprenante qui le distingue: parce qu'il s'identifie avec Jésus, porteur de toute nouveauté et vainqueur du péché et de la mort. L'Evangile dépasse l'attente de l'homme et révèle à quelles hauteurs sublimes a été élevée, par la grâce, la dignité de la personne. Selon saint Grégoire de Nysse, « L'homme, de mortel, devient immortel et, pour tout dire, d'homme, il devient Dieu ». La gratitude et la joie pour l'incommensurable dignité de l'homme nous poussent à faire parvenir l'Evangile de la vie au cœur de tout homme et de l'introduire dans les replis les plus intimes de la société tout entière.

81. Le cœur de cet Evangile consiste dans l'annonce de Dieu qui nous appelle à une communion profonde avec lui et nous ouvre à l'espérance de la vie éternelle ; c'est l'affirmation du lien inséparable qui existe entre la personne, sa vie et sa corporéité ; c'est la présentation de la vie humaine comme vie de relation, fruit et signe de son amour ; c'est la proclamation du rapport extraordinaire de Jésus avec chaque homme. Cet Evangile se résume ainsi : la vie humaine, don sacré et inviolable, doit être protégée avec beaucoup d'attention ; elle trouve son sens dans l'amour reçu et donné: à ce niveau, la sexualité et la procréation humaines parviennent à leur authenticité ; dans cet amour, la souffrance et la mort ont aussi un sens et peuvent devenir

de sa vieillesse. Le croyant sait que sa vie est dans les mains de Dieu et accepte de lui la mort. Le croyant dont la santé est ébranlée croit en la puissance vivifiante de Dieu et l'invoque avec une ardente espérance.

47. Jésus est envoyé par le Père pour porter la bonne nouvelle aux pauvres et panser les cœurs meurtris. Envoyant à son tour ses disciples à travers le monde, il leur confie une mission dans laquelle la guérison des malades s'accompagne de l'annonce de l'Evangile. Certes, le croyant peut être appelé à abandonner la vie du corps pour un bien supérieur. Jésus offre librement sa vie à son Père et à ses amis. La mort de Jean Baptiste atteste aussi que l'existence terrestre n'est pas le bien absolu : la fidélité à la parole du Seigneur est plus importante encore, même si elle peut mettre la vie en jeu. Et saint Etienne, témoin fidèle de la Résurrection du Seigneur répond par des paroles de pardon à ceux qui le lapident, ouvrant ainsi la voie à une innombrable cohorte de martyrs. Toutefois, seul le Créateur est le maître absolu du choix de vivre et de mourir, lui en qui « nous avons la vie, le mouvement et l'être ».

« Quiconque la garde vivra » (Ba 4, 1) : de la Loi du Sinaï au don de l'Esprit

48. En accueillant le don de Dieu, l'homme doit s'engager à maintenir la vie dans la vérité inscrite en elle. S'en écarter équivaut à se condamner soi-même au non-sens et au malheur, avec pour conséquence de pouvoir devenir une menace pour l'existence d'autrui par suite de la rupture des barrières qui garantissent le respect de la vie. Le commandement de Dieu indique la direction que la vie doit suivre pour pouvoir respecter sa vérité et sauvegarder sa dignité. La Loi du Seigneur est au service de cette protection parce qu'elle révèle la vérité dans laquelle la vie trouve son sens plénier. L'Alliance de Dieu avec son peuple est fortement liée à la perspective de la vie, même dans sa composante corporelle. Le commandement est présenté en elle comme le chemin de la vie. En effet, l'existence ne peut être authentique et plénière si elle se détache du bien ; et le bien, à son tour, est fondamentalement lié aux commandements du Seigneur, c'est-à-dire à « la loi de la vie ». Le bien à accomplir est la raison même de la vie et la vie ne s'édifie que par l'accomplissement du bien. C'est donc l'ensemble de la Loi qui sauvegarde la vie de l'homme. Cela explique qu'il est difficile de rester fidèle au « tu ne tueras pas » quand on n'observe pas les autres « paroles de vie » auxquelles ce commandement est connexe. En dehors de cette perspective, le commandement finit par devenir une

obligation extrinsèque, à laquelle on cherchera des exceptions. C'est seulement si l'on s'ouvre à la plénitude de la vérité sur Dieu, sur l'homme et sur l'histoire que l'expression « tu ne tueras pas » brille à nouveau comme un bien pour l'homme dans toutes ses dimensions et ses relations. En observant la parole du Seigneur, l'homme peut vivre en toute dignité et justice et peut porter des fruits de vie et de bonheur.

49. Les Prophètes rappellent avec force au peuple d'Israël que seul le Seigneur est la source de la vie. Ils dénoncent ceux qui méprisent la vie et violent les droits de la personne. Mais, ils ont surtout l'intention de susciter *l'attente d'un nouveau principe de vie* apte à fonder des rapports renouvelés de l'homme avec Dieu et avec ses frères. Jésus de Nazareth accomplit la Loi et donne aux croyants un cœur nouveau par son Esprit et la règle d'or de l'amour mutuel. Dans le Christ, la Loi devient définitivement la bonne nouvelle de la seigneurie de Dieu sur le monde, qui rapporte toute l'existence à ses racines. C'est « la loi de l'Esprit qui donne la vie dans le Christ Jésus », dont l'expression fondamentale, à l'imitation du Seigneur, est *le don de soi dans l'amour pour les frères*. C'est une loi de liberté, de joie et de béatitude.

« Ils regarderont celui qu'ils ont transpercé » (Jn 19, 37) : sur l'arbre de la Croix s'accomplit l'Évangile de la vie

50. *Jésus que les hommes ont transpercé* les attire tous à lui. La Croix est l'arbre glorieux qui accomplit et révèle pleinement l'*Évangile de la vie*. Le vendredi saint, « le soleil s'éclipsant, l'obscurité se fit sur la terre entière... Le voile du Sanctuaire se déchira par le milieu ». Ce bouleversement est le symbole d'une lutte effroyable entre les forces du bien et les forces du mal. Mais dans cette obscurité, la Croix se détache encore plus nettement et apparaît comme le centre, le sens et la fin de toute l'histoire et de toute vie humaine. Jésus cloué à la Croix vit le moment de son « impuissance » la plus grande, exposé aux moqueries de ses adversaires et livré aux mains de ses bourreaux. Pourtant, après tout cela, « voyant qu'il avait ainsi expiré », le centurion romain s'écria : « Vraiment cet homme était fils de Dieu ». Ainsi, *la gloire du Fils de Dieu se manifeste sur la Croix !* Par sa mort, Jésus éclaire le sens de l'existence de tout être humain. Avant de mourir, Jésus prie son Père, implorant le pardon pour ses persécuteurs, et promet au malfaiteur qu'il sera aujourd'hui même avec lui dans le Paradis. Après sa mort, « de nombreux corps de saints trépassés ressuscitèrent ». Le salut opéré par Jésus est un don de vie et de résurrection. Au cours de

personnes, il contredit la décision fondamentale d'orienter sa vie vers Dieu. Les préceptes moraux négatifs ont déjà une fonction positive : le « non » qu'ils exigent inconditionnellement exprime la limite infranchissable en-deçà de laquelle l'homme libre ne peut descendre et il montre le minimum qu'il doit respecter et à partir duquel il doit prononcer d'innombrables « oui », en sorte que *la perspective du bien* devienne *son unique horizon*. Les commandements sont le point de départ et la première étape indispensables du chemin qui conduit à la liberté : « La première liberté, écrit saint Augustin, c'est donc de ne pas commettre de crimes... Quand un homme s'est mis à renoncer à les commettre, et c'est le devoir de tout chrétien de ne pas les commettre », il commence à être libre et s'oriente vers la liberté parfaite.

76. Le Dieu de l'Alliance a confié la vie de tout homme à son frère, selon la loi de la réciprocité de donner et de recevoir. Le Fils de Dieu a montré quelle hauteur et quelle profondeur peut atteindre cette loi de la réciprocité. Par le don de son Esprit, le Christ confère un sens et un contenu nouveaux à cette loi. L'Esprit, artisan de communion dans l'amour, crée entre les hommes une fraternité et une solidarité nouvelles, véritable reflet du mystère du don mutuel au sein de la Très Sainte Trinité. L'Esprit lui-même devient la loi nouvelle qui donne aux croyants la force de vivre le don de soi et l'accueil de l'autre.

77. Le chrétien comprend donc l'impératif d'aimer et de promouvoir la vie de tous ses frères, selon les exigences et la grandeur de l'amour de Dieu. Le commandement « tu ne tueras pas », même dans son contenu le plus positif de respect de la vie humaine, oblige tout homme. En effet, il retentit dans la conscience morale de chacun comme un écho ineffaçable de l'alliance originelle de Dieu avec l'homme ; il peut être connu de tous à la lumière de la raison et il peut être observé grâce à l'action mystérieuse de l'Esprit qui rejoint et entraîne tout homme.

CHAPITRE IV

C'EST À MOI QUE VOUS L'AVEZ FAIT POUR UNE NOUVELLE CULTURE DE LA VIE HUMAINE

« Vous êtes le peuple qui appartient à Dieu, chargé d'annoncer ses merveilles » (cf. 1 P 2, 9) : le peuple de la vie et pour la vie

78. L'Église a reçu l'Évangile, comme une source de salut, de Jésus qui a envoyé les Apôtres l'annoncer dans le monde entier. « *Évangéliser est,*

positifs, prévus dans les dispositions de lois globalement injustes, permette la sauvegarde de vies humaines menacées. D'autre part, on peut cependant craindre à juste titre que se montrer prêt à accomplir de tels actes, non seulement entraîne un scandale et favorise l'affaiblissement de l'opposition nécessaire aux attentats contre la vie, mais amène insensiblement à s'accommoder toujours plus d'une logique permissive. Pour éclairer ce problème moral difficile, il faut rappeler les principes généraux sur *la coopération à des actions mauvaises*. Les chrétiens et tous les hommes de bonne volonté, sont appelés, en vertu d'un grave devoir de conscience, à ne pas apporter leur collaboration formelle aux pratiques qui sont en opposition avec la Loi de Dieu. En effet, du point de vue moral, il n'est jamais licite de coopérer formellement au mal. Cette coopération a lieu lorsque l'action accomplie se caractérise comme une participation directe à un acte contre la vie humaine innocente ou comme l'assentiment donné à l'intention immorale de l'agent principal. Pour les actes que chacun accomplit personnellement, il existe une responsabilité morale sur laquelle chacun sera jugé par Dieu. Refuser de participer à la perpétration d'une injustice est un devoir moral et aussi un droit humain élémentaire. Sinon la personne humaine serait contrainte à accomplir une action intrinsèquement incompatible avec sa dignité, et sa liberté en serait radicalement compromise. Il s'agit d'un droit essentiel qui devrait être prévu et protégé par la loi civile. Dans ce sens, la possibilité de se refuser à participer à la phase consultative, préparatoire et d'exécution d'actes contre la vie devrait être assurée aux médecins, au personnel paramédical et aux responsables des institutions hospitalières, des cliniques et des centres de santé. Ceux qui recourent à l'objection de conscience doivent être exempts de sanctions pénales et de quelque dommage que ce soit sur le plan légal, disciplinaire, économique ou professionnel.

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Lc 10, 27) : « tu défendras » la vie

75. Les préceptes moraux négatifs, qui déclarent moralement inacceptable le choix d'une action déterminée, ont une valeur absolue dans l'exercice de la liberté humaine. Ils montrent que le choix de certains comportements est incompatible avec l'amour envers Dieu et avec la dignité de la personne : c'est pourquoi un tel choix ne peut pas être compensé par le caractère bon d'aucune intention ni d'aucune conséquence, il est en opposition avec la communion entre les

son existence, Jésus avait aussi apporté le salut en guérissant, et en faisant du bien à tous. Mais les miracles, les guérisons et les résurrections étaient des signes d'un autre salut, qui consiste à pardonner à l'homme ses péchés et à lui donner la vie de Dieu. Sur la Croix se réalise, avec une perfection pleine et définitive, le prodige du serpent élevé par Moïse dans le désert. Aujourd'hui encore, tout homme menacé dans sa vie trouve la ferme espérance d'obtenir sa rédemption en tournant son regard vers Celui qui a été transpercé.

51. « Jésus dit : "Tout est achevé" et, inclinant la tête, il remit l'esprit. Et le soldat romain, de sa lance, lui perça le côté, et il en sortit aussitôt du sang et de l'eau ». La mort de Jésus est semblable à celle de tout autre être humain, mais elle est source de l'Esprit par lequel il nous rachète de la mort et nous ouvre à une vie nouvelle. C'est à la vie même de Dieu que l'homme peut participer par les sacrements de l'Eglise. La contemplation de la Croix nous conduit ainsi jusqu'aux racines les plus profondes du dessein de Dieu. Jésus voulut obéir à Dieu en toute chose : il est mort pour nous alors que nous étions encore pécheurs. De cette façon, il proclame que *la vie atteint son centre, son sens et sa plénitude quand elle est donnée*. Appelés à imiter Jésus et à donner notre vie pour nos frères, il nous faut réaliser dans la plénitude de la vérité le sens de notre existence. Comme tu nous as donné l'exemple et nous as communiqué la force de ton Esprit, nous pourrions, avec toi et comme toi, obéir au Père et faire sa volonté. Accorde-nous d'écouter avec un cœur docile et généreux toute parole qui sort de ta bouche ; nous apprendrons à vénérer la vie de l'homme, à l'aimer et à la favoriser.

CHAPITRE III TU NE TUERAS PAS LA LOI SAINTE DE DIEU

« Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements » (Mt 19, 17) : Evangile et commandement

52. Jésus rappelle le premier précepte du Décalogue au jeune homme qui lui demande quels commandements il doit observer. *Le commandement de Dieu n'est jamais séparé de l'amour de Dieu* : il est toujours un don pour la croissance et pour la joie de l'homme. *L'Evangile de la vie* est aussi un grand don de Dieu et un devoir qui engage l'homme. Il suscite étonnement et gratitude chez la personne libre et il demande à être accueilli, gardé et mis en valeur avec un sens

aigu de la responsabilité : en lui donnant la vie, Dieu exige de l'homme qu'il la respecte, l'aime et la promeuve. De cette manière, *le don se fait commandement et le commandement est lui-même un don*. Image vivante de Dieu, l'homme est roi et seigneur non seulement des choses, mais avant tout de lui-même, et de la vie qu'il peut transmettre par l'acte de génération accompli dans l'amour et dans le respect du dessein de Dieu. Sa *seigneurie*, qui est un *ministère*, est le reflet de la seigneurie infinie de Dieu. De ce fait, l'homme doit la vivre, en participant à la sagesse et à l'amour incommensurables de Dieu. Et cela se réalise par l'obéissance libre à la Loi sainte, qui se nourrit de la conscience que les préceptes du Seigneur sont confiés à l'homme pour son bien, pour garder sa dignité personnelle et parvenir à sa béatitude.

« A chacun, je demanderai compte de la vie de son frère » (Gn 9, 5) : la vie humaine est sacrée et inviolable

53. Le précepte « tu ne tueras pas » est un commandement divin, au cœur de l'Alliance que le Seigneur conclut avec le peuple élu ; mais il était déjà contenu dans l'alliance originelle de Dieu avec l'humanité. La vie humaine présente un caractère sacré et inviolable, dans lequel se reflète l'inviolabilité même du Créateur. C'est pourquoi, Dieu se fera le juge exigeant de toute violation du commandement « tu ne tueras pas », placé à la base de la convivialité de la société. « Il ne prend pas plaisir à la perte des vivants ». Seul Satan peut s'en réjouir : par son envie, la mort est entrée dans le monde. Le « menteur » a conduit l'homme au péché et à la mort, présentés comme des fins et des fruits de vie.

54. L'homme est appelé à promouvoir la vie et à progresser sur la voie de l'amour qui se donne, accueille et sert. Déjà, le peuple de l'Alliance a mûri progressivement dans ce sens, se préparant ainsi à la grande déclaration de Jésus selon laquelle l'amour du prochain est un commandement semblable à celui de l'amour de Dieu. Tous les préceptes, souligne saint Paul, se résument en cette formule : "Tu aimeras ton prochain comme toi-même". Porté à son achèvement dans la Loi nouvelle, le précepte «tu ne tueras pas » demeure une condition à laquelle on ne peut renoncer pour pouvoir « entrer dans la vie ». *La Tradition vivante de l'Eglise* a toujours enseigné unanimement la valeur absolue et permanente du commandement « tu ne tueras pas ». Dans les premiers siècles, l'homicide faisait partie des péchés les plus graves et exigeait une pénitence publique, avant que le pardon et la réadmission dans la communion ecclésiale soient accordés au pénitent.

de réaliser le bien commun. Par suite lorsqu'une loi civile légitime l'avortement ou l'euthanasie, du fait même, elle cesse d'être une vraie loi civile, qui oblige moralement.

73. Des lois de cette nature entraînent *une obligation grave et précise de s'y opposer par l'objection de conscience*. Dès les origines de l'Eglise, la prédication apostolique a enseigné aux chrétiens le devoir d'obéir aux pouvoirs publics légitimement constitués, mais elle a donné en même temps le ferme avertissement qu'« il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ». Dans l'Ancien Testament, au sujet des menaces contre la vie, nous trouvons un exemple significatif de résistance à un ordre injuste de l'autorité. Les sages-femmes des Hébreux s'opposèrent au pharaon, qui avait ordonné de faire mourir tout nouveau-né de sexe masculin. *Car elles craignirent Dieu*. Seule l'obéissance à Dieu peut faire naître le courage de résister aux lois injustes des hommes. Dans le cas d'une loi intrinsèquement injuste, il n'est donc jamais licite de s'y conformer, « ni de participer à une campagne d'opinion en faveur d'une telle loi, ni de donner à celle-ci son suffrage ». Un problème de conscience pourrait se poser dans les cas où un vote parlementaire se révélerait déterminant pour favoriser une loi destinée à restreindre le nombre des avortements autorisés, pour remplacer une loi plus permissive déjà en vigueur. On observe le fait que, tandis que dans certaines régions du monde les campagnes se poursuivent pour introduire des lois favorables à l'avortement, dans d'autres pays au contraire se manifestent les signes d'une nouvelle réflexion. Dans ce cas, il est évident que, lorsqu'il ne serait pas possible d'abroger une loi permettant l'avortement, un parlementaire, dont l'opposition personnelle absolue à l'avortement serait connue de tous, pourrait licitement apporter son soutien à des propositions destinées à *limiter les préjudices* d'une telle loi et à en diminuer les effets négatifs sur le plan de la culture et de la moralité publique. Cette tentative légitime d'en limiter les aspects injustes est même un devoir.

74. Face à des législations iniques, les hommes justes ont le devoir d'affirmer leur droit à n'être pas contraints de participer à des actions moralement mauvaises. Les choix qui s'imposent sont parfois douloureux et peuvent demander de sacrifier des positions professionnelles confirmées ou de renoncer à des perspectives légitimes d'avancement de carrière. En d'autres cas, il peut se produire que l'accomplissement de certains actes en soi indifférents, ou même

fondamentaux de la conception des rapports entre la loi civile et la loi morale, tels qu'ils sont proposés par l'Église, mais qui font aussi partie des grandes traditions juridiques de l'humanité. *Le rôle de la loi civile* est certainement différent de celui de la loi morale et de portée plus limitée. C'est pourquoi la loi civile ne peut se substituer à la conscience, ni régler ce qui échappe à sa compétence qui consiste à assurer le bien commun des personnes, par la reconnaissance et la défense de leurs droits fondamentaux, la promotion de la paix et de la moralité publique. C'est pourquoi celle-ci doit assurer en premier lieu à tous les membres de la société le respect du droit inviolable à la vie de tout être humain innocent. « La mission essentielle de toute autorité politique est de protéger les droits inviolables de l'être humain. C'est pourquoi, si les pouvoirs publics viennent à méconnaître les droits de l'homme, non seulement ils manquent au devoir de leur charge, mais leurs dispositions sont dépourvues de toute valeur juridique. »

72. La doctrine sur la nécessaire *conformité de la loi civile avec la loi morale* est aussi en continuité avec toute la tradition de l'Église : « L'autorité, exigée par l'ordre moral, émane de Dieu. Si donc il arrive aux dirigeants d'édicter des lois ou de prendre des mesures contraires à cet ordre moral et par conséquent, à la volonté divine, ces dispositions ne peuvent obliger les consciences... Bien plus, en pareil cas, l'autorité dégénère en oppression ». Selon saint Thomas d'Aquin, «La loi humaine a raison de loi en tant qu'elle est conforme à la raison droite ; à ce titre, il est manifeste qu'elle découle de la loi éternelle. Mais, dans la mesure où elle s'écarte de la raison, elle est déclarée loi inique et, dès lors, elle est plutôt une violence, une corruption de la loi ». La plus immédiate des applications de cette doctrine concerne la loi humaine qui méconnaît le droit fondamental et originel à la vie qui appartient à tout homme dans le cas de l'avortement. On pourrait objecter que tel n'est pas le cas de l'euthanasie lorsqu'elle est demandée en pleine conscience par le sujet concerné. Mais un Etat qui légitimerait cette demande en arriverait à légaliser un cas de suicide-homicide, à l'encontre des principes fondamentaux de l'indisponibilité de la vie et de la protection de toute vie innocente. La méconnaissance du droit à la vie, précisément parce qu'elle conduit à supprimer la personne que la société a pour raison d'être de servir, est ce qui s'oppose le plus directement et de manière irréparable à la possibilité

55. La réflexion des croyants a tenté de parvenir à une compréhension plus complète et plus profonde de ce que le commandement de Dieu interdit et prescrit. Il y a des situations dans lesquelles les valeurs proposées par la Loi de Dieu apparaissent sous une forme paradoxale. C'est le cas, par exemple, de la *légitime défense*, pour laquelle le droit de protéger sa vie et le devoir de ne pas léser celle de l'autre apparaissent concrètement difficiles à concilier. La valeur intrinsèque de la vie et le devoir de s'aimer soi-même autant que les autres fondent *un véritable droit à se défendre soi-même*. Ce précepte exigeant de l'amour pour les autres suppose l'amour de soi. Personne ne pourrait donc renoncer au droit de se défendre par manque d'amour de la vie ou de soi-même, mais seulement en vertu d'un amour héroïque poussé jusqu'à l'oblation radicale dont le Seigneur Jésus est l'exemple sublime. D'autre part, « la légitime défense peut être un grave devoir pour celui qui est responsable de la vie d'autrui, du bien commun de la famille ou de la cité ». Il arrive malheureusement que la nécessité de mettre l'agresseur en condition de ne pas nuire comporte parfois sa suppression. Dans une telle hypothèse, l'issue mortelle doit être attribuée à l'agresseur lui-même qui s'y est exposé par son action, même dans le cas où il ne serait pas moralement responsable par défaut d'usage de sa raison.

56. Le problème de la peine de mort doit être replacé dans le cadre d'une justice pénale conforme à la dignité de l'homme et donc, en dernière analyse, au dessein de Dieu sur l'homme et sur la société. Les pouvoirs publics doivent sévir face à la violation des droits personnels et sociaux, à travers l'imposition au coupable d'une expiation adéquate de la faute, condition pour être réadmis à jouir de sa liberté. En ce sens, l'autorité atteint aussi comme objectif de défendre l'ordre public et la sécurité des personnes, non sans apporter au coupable un stimulant et une aide pour se corriger et pour s'amender. Pour atteindre toutes ces finalités, il est clair que la mesure et la qualité de la peine doivent être attentivement évaluées et déterminées ; elles ne doivent pas conduire à la mesure extrême de la suppression du coupable, si ce n'est en cas de nécessité absolue, lorsque la société ne peut être défendue autrement. Aujourd'hui à la suite d'une organisation toujours plus efficace de l'institution pénale, ces cas sont pratiquement inexistantes. Dans tous les cas, demeure valide le principe selon lequel « si les moyens non sanglants suffisent à défendre les vies humaines contre l'agresseur et à protéger l'ordre public et la sécurité des personnes, l'autorité s'en

tiendra à ces moyens, plus conformes à la dignité de la personne ».

57. Un être humain faible et sans défense trouve dans le caractère absolu du commandement de Dieu une défense radicale face à l'arbitraire et à l'abus de pouvoir d'autrui. L'inviolabilité absolue de la vie humaine innocente est une vérité morale enseignée dans la Sainte Ecriture, constamment maintenue dans la Tradition de l'Eglise et unanimement proposée par le Magistère. Cette unanimité est un fruit évident du « sens surnaturel de la foi » qui, suscité et soutenu par l'Esprit Saint, garantit le peuple de Dieu de l'erreur, lorsqu'il « apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel ». Devant l'atténuation progressive dans les consciences et dans la société de la perception de l'illicéité morale absolue et grave de la suppression directe de toute vie humaine innocente, le Magistère de l'Eglise a intensifié ses interventions pour défendre le caractère sacré et inviolable de la vie humaine. Au Magistère pontifical, s'est toujours uni le magistère épiscopal. Par conséquent, avec l'autorité conférée par le Christ à Pierre et à ses Successeurs, en communion avec tous les évêques de l'Eglise catholique, *je confirme que tuer directement et volontairement un être humain innocent est toujours gravement immoral*. Cette doctrine, fondée sur la loi non écrite que tout homme découvre dans son cœur à la lumière de la raison, est réaffirmée par la Sainte Ecriture, transmise par la Tradition de l'Église et enseignée par le Magistère ordinaire et universel. La décision délibérée de priver un être humain innocent de sa vie est toujours mauvaise du point de vue moral et ne peut jamais être licite, ni comme fin, ni comme moyen en vue d'une fin bonne. En effet, c'est une grave désobéissance à la loi morale, plus encore à Dieu qui en est l'auteur et le garant ; cela contredit les vertus fondamentales de la justice et de la charité. En ce qui concerne le droit à la vie, tout être humain innocent est absolument égal à tous les autres. Cette égalité est la base des rapports sociaux authentiques qui doivent être fondés sur la vérité et sur la justice, reconnaissant et défendant chaque homme et chaque femme comme une personne. Par rapport à la norme morale qui interdit la suppression directe d'un être humain innocent, « *il n'y a de privilège ni d'exception pour personne*. Devant les exigences morales, nous sommes tous absolument égaux ».

« J'étais encore inachevé, tes yeux me voyaient » (Ps 139 138, 16) : le crime abominable de l'avortement

morale au moins dans le domaine de l'action publique.

70. La racine commune de toutes ces tendances est le *relativisme éthique*. Beaucoup le considèrent comme une condition de la démocratie, parce que seul il garantirait le respect mutuel des personnes et l'adhésion aux décisions de la majorité. Mais la problématique du respect de la vie fait précisément apparaître les contradictions, accompagnées de terribles conséquences concrètes, qui se cachent derrière cette conception. Il est vrai que dans l'histoire on enregistre des cas où des crimes ont été commis au nom de la « vérité ». Mais, au nom du « relativisme éthique », on commet des crimes non moins graves et des dénis non moins radicaux de la liberté. La démocratie ne peut devenir un substitut de la moralité. Fondamentalement, elle est un instrument et non pas une fin. Son caractère moral dépend de sa conformité à la loi morale, dans ses fins poursuivies et ses moyens utilisés. Le consensus presque universel sur la valeur de la démocratie est un « signe des temps » positif. Mais la valeur de la démocratie dépend des valeurs qu'elle incarne et promeut : sont certainement fondamentaux et indispensables le respect des droits de la personne humaine ainsi que la reconnaissance du « bien commun » comme fin et comme critère régulateur de la vie politique. Le fondement de ces valeurs ne peut se trouver que dans la reconnaissance d'une loi morale objective qui, en tant que « loi naturelle » inscrite dans le cœur de l'homme, est une référence normative pour la loi civile. Lorsque le scepticisme en viendrait à mettre en doute jusqu'aux principes fondamentaux de la loi morale, c'est le système démocratique qui serait réduit à un simple mécanisme de régulation empirique d'intérêts divers et opposés. Certains pourraient penser que, faute de mieux, son rôle aussi devrait être apprécié en fonction de son utilité pour la paix sociale. Cependant sans un ancrage moral objectif, la démocratie elle-même ne peut pas assurer une paix stable. Même dans les régimes de participation, en effet, la régulation des intérêts se produit fréquemment au bénéfice des plus forts, car ils sont les plus capables d'agir non seulement sur les leviers du pouvoir mais encore sur la formation du consensus.

71. Pour le développement d'une saine démocratie, il est urgent de redécouvrir l'existence de valeurs humaines et morales, qui découlent de la vérité même de l'être humain et qui protègent la dignité de la personne. Dans ce contexte, il faut reprendre *les éléments*

la souffrance, étant un mal et une épreuve, peut devenir une source de bien, si elle est vécue avec amour comme participation à la souffrance du Christ.

« Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Ac 5, 29) : la loi civile et la loi morale

68. On considère souvent que la vie de celui qui n'est pas encore né ou de celui qui est gravement handicapé n'est qu'un bien relatif : selon une logique des proportionnalités, elle devrait être comparée avec d'autres biens et évaluée en conséquence. Et l'on estime aussi que seul celui qui est placé dans une situation concrète et s'y trouve personnellement impliqué peut effectuer une juste pondération des biens en jeu ; il en résulte que lui seul pourrait décider de la moralité de son choix. Dans l'intérêt de la convivialité civile et de l'harmonie sociale, l'État devrait donc respecter ce choix. Dans d'autres circonstances, on considère que la loi civile ne peut exiger que tous les citoyens vivent selon un degré de moralité plus élevé que celui qu'eux-mêmes admettent et observent. Dans ces conditions, la loi devrait toujours refléter la volonté de la majorité. On se demande si défendre une loi concrètement non applicable ne revient pas à miner l'autorité de toute autre loi.

69. L'opinion s'est largement répandue que l'ordre juridique d'une société ne devrait reposer que sur ce que la majorité reconnaît comme étant moral. Le respect de la liberté des citoyens exigerait que, au niveau de la législation, on reconnaisse l'autonomie de la conscience des individus et qu'en établissant les normes nécessaires à la convivialité dans la société, on se conforme exclusivement à la volonté de la majorité. On observe donc deux tendances en apparence diamétralement opposées. D'une part, les individus revendiquent pour eux-mêmes la plus entière autonomie morale de choix et demandent que l'État s'en tienne à garantir à la liberté de chacun le champ le plus étendu possible, avec pour seule limitation de ne pas empiéter sur le champ de l'autonomie à laquelle tout autre citoyen a droit également. D'autre part, on considère que, dans l'exercice des fonctions publiques et professionnelles, le respect de la liberté de choix d'autrui impose à chacun de faire abstraction de ses convictions pour se mettre au service de toute requête des citoyens, reconnue par les lois, en admettant pour seul critère moral ce qui est déterminé par ces mêmes lois. Dans ces conditions, la responsabilité de la personne se trouve déléguée à la loi civile, cela supposant l'abdication de sa conscience

58. L'avortement provoqué est un crime particulièrement grave et condamnable. Mais aujourd'hui, dans la conscience de nombreuses personnes, la perception de sa gravité s'est progressivement obscurcie. L'acceptation de l'avortement dans les mentalités et dans la loi est un signe éloquent d'une crise très dangereuse du sens moral, de plus en plus incapable de distinguer entre le bien et le mal, même lorsque le droit fondamental à la vie est en jeu. Devant une situation aussi grave, le courage de regarder la vérité en face et *d'appeler les choses par leur nom* est plus que jamais nécessaire. L'avortement provoqué est *le meurtre délibéré et direct d'un être humain dans la phase initiale de son existence, située entre la conception et la naissance*. Sa gravité morale apparaît dans toute sa vérité si l'on reconnaît qu'il s'agit de l'homicide de l'être le plus *innocent qui soit*. Il est *faible*, sans défense, privé même du plus infime moyen de défense, celui de la force implorante des pleurs du nouveau-né. Il est *entièrement confié* à la protection et aux soins de celle qui le porte dans son sein. Et pourtant, parfois, c'est la mère, qui en demande la suppression. Il est vrai que le choix de l'avortement revêt très souvent pour la mère un caractère dramatique et douloureux, lorsque la décision de se défaire du fruit de la conception est prise pour sauvegarder des biens importants, comme la santé ou un niveau de vie décent pour la famille. Parfois, on craint pour l'enfant à naître des conditions de vie qui font penser qu'il serait mieux pour lui de ne pas naître. Cependant de telles raisons *ne peuvent jamais justifier la suppression délibérée d'un être humain innocent*.

59. Pour décider de la mort de l'enfant non encore né, le père de l'enfant peut être coupable, non seulement lorsqu'il pousse la femme à l'avortement, mais aussi lorsqu'il la laisse seule face aux problèmes posés par la grossesse : de cette manière, la famille est mortellement blessée et profanée dans sa nature de communauté d'amour et dans sa vocation à être « sanctuaire de la vie ». Les sollicitations proviennent parfois du cercle familial plus large et des amis. La femme est souvent soumise à des pressions tellement fortes qu'elle se sent psychologiquement contrainte à consentir à l'avortement : dans ce cas, la responsabilité morale pèse particulièrement sur ceux qui l'ont forcée à avorter, directement ou indirectement. De même les médecins et le personnel de santé sont responsables, quand ils mettent au service de la mort les compétences acquises pour promouvoir la vie. Mais la responsabilité incombe aussi aux législateurs, qui ont approuvé des lois

en faveur de l'avortement et, dans la mesure où cela dépend d'eux, aux administrateurs des structures de soins utilisées pour effectuer les avortements. Une responsabilité globale aussi grave pèse sur ceux qui ont favorisé la diffusion d'une mentalité de permissivité sexuelle et de mépris de la maternité. Enfin existe un réseau de complicités qui associe des institutions internationales, des fondations et des associations dont la fin est de lutter systématiquement pour la légalisation et pour la diffusion de l'avortement dans le monde. Dans ce sens, l'avortement dépasse la responsabilité des individus et il prend une dimension fortement sociale : c'est une *blessure* très grave portée à la société et à sa culture de la part de ceux qui devraient en être les défenseurs. « Cette énorme menace contre la vie, non seulement d'individus, mais de la civilisation tout entière » peut être définie comme une « *structure de péché* » contre la vie humaine non encore née.

60. Certains tentent de justifier l'avortement en soutenant que le fruit de la conception, au moins jusqu'à un certain nombre de jours, ne peut pas être encore considéré comme une vie humaine personnelle. En réalité, « dès que l'ovule est fécondé, se trouve inaugurée une vie qui n'est celle ni du père ni de la mère, mais d'un nouvel être humain qui se développe pour lui-même. Il ne sera jamais rendu humain s'il ne l'est pas dès lors. A cette évidence de toujours la science génétique moderne apporte de précieuses confirmations. Elle a montré que dès le premier instant se trouve fixé le programme de ce que sera ce vivant : une personne individuelle avec ses notes caractéristiques bien déterminées. Même si la présence d'une âme spirituelle ne peut être constatée par aucun moyen expérimental, la science sur l'embryon humain aide à discerner rationnellement une présence personnelle dès cette première apparition d'une vie humaine : comment un individu humain ne serait-il pas une personne humaine ? Du point de vue de l'obligation morale, la seule probabilité de se trouver en face d'une personne suffirait à justifier l'interdiction de supprimer l'embryon humain. Pour ce motif, l'Eglise enseigne que *l'être humain doit être respecté et traité comme une personne dès sa conception* , et donc dès ce moment on doit lui reconnaître le droit inviolable de tout être humain innocent à la vie.

61. La *Sainte Ecriture* manifeste une telle considération pour l'être humain dans le sein maternel, que cela exige comme conséquence logique qu'à lui aussi s'étend le commandement de Dieu : « Tu ne tueras pas ». La vie humaine est sacrée et inviolable dès le

envers les différentes communautés dont on fait partie et envers la société. En son principe le plus profond, il constitue un refus de la souveraineté absolue de Dieu sur la vie et sur la mort. Partager l'intention suicidaire d'une autre personne et l'aider à la réaliser, par ce qu'on appelle le « suicide assisté », signifie que l'on collabore et parfois cause une injustice qui est injustifiable, même si cela répond à une demande. Alors même que le motif n'est pas le refus égoïste de porter la charge de l'existence de celui qui souffre, l'euthanasie est une fausse et inquiétante « perversion » de la pitié : en effet la vraie « compassion » rend solidaire de la souffrance d'autrui, mais elle ne supprime pas celui dont on ne peut supporter la souffrance. Le geste de l'euthanasie est d'autant plus pervers qu'il est accompli par des membres de la famille qui devraient assister leur proche, ou par ceux qui, en raison de leur profession, comme les médecins, devraient toujours soigner le malade. Le choix de l'euthanasie devient plus grave encore lorsqu'il se définit comme un *homicide* que des tiers pratiquent sur une personne qui ne l'a aucunement demandé et qui n'y a jamais donné aucun consentement. On atteint ensuite le sommet de l'arbitraire et de l'injustice lorsque certaines personnes, médecins ou législateurs, s'arrogent le pouvoir de décider qui doit vivre et qui doit mourir. Mais Dieu qui a seul ce pouvoir en fait toujours usage selon un dessein de sagesse et d'amour. Quand l'homme usurpe ce pouvoir, dominé par une logique insensée et égoïste, l'usage qu'il en fait le conduit à l'injustice et à la mort. Dans la société, on perd le sens de la justice et l'on mine à sa racine la confiance mutuelle, fondement de tout rapport vrai entre les personnes.

67. La demande de l'homme confronté avec la souffrance et la mort, spécialement quand il est tenté de se renfermer dans le désespoir, est surtout une demande d'accompagnement, de solidarité et de soutien dans l'épreuve. « Le germe d'éternité qu'il porte en lui, irréductible à la seule matière, s'insurge contre la mort ». Ce germe d'espérance en l'immortalité est accompli par la foi chrétienne qui permet de participer à la victoire du Christ mort et ressuscité. La certitude de l'immortalité et *l'espérance de la résurrection* projettent une lumière nouvelle sur le mystère de la souffrance et de la mort ; elles mettent au cœur du croyant une force extraordinaire pour s'en remettre au dessein de Dieu. L'homme dans toutes les situations appartient au Seigneur. *Uni à lui* , il peut vivre sa mort comme un acte suprême d'obéissance au Père, à l'« heure » choisie par lui. *Il reconnaît que*

pareil cas ». L'obligation morale de se soigner et de se faire soigner existe, mais doit être confrontée aux situations concrètes ; c'est-à-dire qu'il faut déterminer si les moyens thérapeutiques dont on dispose sont objectivement en proportion avec les perspectives d'amélioration. Le renoncement à des moyens disproportionnés traduit l'acceptation de la condition humaine devant la mort. Dans la médecine moderne, les « *soins palliatifs* » sont destinés à rendre la souffrance plus supportable dans la phase finale de la maladie et à rendre possible pour le patient un accompagnement humain approprié. Dans ce cadre se situe le problème de la licéité du recours aux divers types d'analgésiques et de sédatifs pour soulager la douleur du malade, lorsque leur usage comporte le risque d'abrégé sa vie. Pie XII avait déjà déclaré qu'il est licite de supprimer la douleur au moyen de narcotiques, même avec pour effet d'amoindrir la conscience et d'abrégé la vie, « s'il n'existe pas d'autres moyens et si cela n'empêche pas l'accomplissement d'autres devoirs religieux et moraux ». Dans ce cas, en effet, la mort n'est pas voulue ou recherchée, bien que pour des motifs raisonnables on en coure le risque : on veut simplement atténuer la douleur en recourant aux analgésiques dont la médecine permet de disposer. Toutefois à l'approche de la mort, les hommes doivent être en mesure de pouvoir satisfaire à leurs obligations morales et familiales, et ils doivent surtout pouvoir se préparer en pleine conscience à leur rencontre définitive avec Dieu. Ces distinctions étant faites, en conformité avec le Magistère de mes Prédécesseurs et en communion avec les Evêques de l'Eglise catholique, *je confirme que l'euthanasie est une grave violation de la Loi de Dieu*, en tant que meurtre délibéré moralement inacceptable d'une personne humaine. Cette doctrine est fondée sur la loi naturelle et la Parole de Dieu écrite ; elle est transmise par la Tradition de l'Eglise et enseignée par le Magistère ordinaire et universel. Une telle pratique comporte, suivant les circonstances, la malice propre au suicide ou à l'homicide.

66. La tradition de l'Eglise a toujours refusé le suicide, le considérant comme un choix gravement mauvais. Bien que certains conditionnements psychologiques, culturels et sociaux puissent porter à accomplir un geste qui contredit aussi radicalement l'inclination innée de chacun à la vie, atténuant ou supprimant la responsabilité personnelle, le *suicide*, du point de vue objectif, est un acte gravement immoral : il comporte en effet le refus de l'amour envers soi-même et le renoncement aux devoirs de justice et de charité envers le prochain,

moment initial qui précède la naissance et pendant toute l'existence. Depuis le sein maternel, l'homme appartient à Dieu qui l'a formé et façonné de ses mains. Des origines à nos jours, la *Tradition chrétienne* est claire et unanime pour qualifier l'avortement de désordre moral particulièrement grave. La première communauté chrétienne s'est opposée au monde gréco-romain, dans lequel l'avortement et l'infanticide étaient des pratiques courantes. Parmi les écrivains ecclésiastiques du monde grec, Athénagore rappelle que les chrétiens considèrent comme homicides les femmes qui recourent à des moyens abortifs. Parmi les latins, Tertullien affirme que le fait d'empêcher de naître est un homicide anticipé : « C'est un homme déjà ce qui doit devenir un homme ». Cette même doctrine a été constamment enseignée par les Pères de l'Eglise, les Pasteurs et les Docteurs. Même les discussions de caractère scientifique et philosophique à propos du moment précis de l'infusion de l'âme spirituelle ne mettent pas en cause la condamnation morale de l'avortement.

62. Le *Magistère pontifical* a repris cette doctrine commune avec une grande vigueur. *La discipline canonique de l'Eglise, depuis les premiers siècles* a frappé de sanctions pénales ceux qui se souillaient par la faute de l'avortement. La législation canonique rénovée déclare que celui « qui procure un avortement, si l'effet s'ensuit, encourt l'excommunication automatique ». L'excommunication frappe tous ceux qui commettent ce crime en connaissant la peine encourue, y compris aussi les complices sans lesquels sa réalisation n'aurait pas été possible : par la confirmation de cette sanction, ceux qui le commettent sont poussés à retrouver rapidement le chemin de la conversion. Devant une telle unanimité de la tradition doctrinale et disciplinaire de l'Eglise, Paul VI a pu déclarer que cet enseignement est immuable. C'est pourquoi, avec l'autorité conférée par le Christ à Pierre et à ses Successeurs, en communion avec les Evêques qui ont plusieurs fois condamné l'avortement, *je déclare que l'avortement direct, c'est-à-dire voulu comme fin ou comme moyen, constitue toujours un désordre moral grave*, en tant que meurtre délibéré d'un être humain innocent. Cette doctrine est fondée sur la loi naturelle et sur la Parole de Dieu écrite ; elle est transmise par la Tradition de l'Eglise et enseignée par le Magistère ordinaire et universel. Aucune circonstance, aucune finalité, aucune loi ne pourra jamais rendre licite un acte qui est intrinsèquement illicite, parce que contraire à la Loi de Dieu, écrite dans le cœur humain,

discernable par la raison elle-même et proclamée par l'Eglise.

63. L'évaluation morale de l'avortement est aussi à appliquer aux formes récentes d'*intervention sur les embryons humains* qui, bien que poursuivant des buts en soi légitimes, en comportent inévitablement le meurtre. L'utilisation des embryons ou des fœtus humains comme objets d'expérimentation est un crime contre leur dignité d'êtres humains, qui ont droit à un respect égal à celui dû à l'enfant déjà né et à toute personne. La même condamnation morale concerne aussi le procédé qui exploite les embryons et les fœtus humains encore vivants, parfois « produits » précisément à cette fin par fécondation *in vitro*, soit comme « matériel biologique » à utiliser, soit comme *donneurs d'organes ou de tissus à transplanter* pour le traitement de certaines maladies. En réalité, tuer des créatures humaines innocentes constitue un acte absolument inacceptable. On doit accorder une attention particulière à l'évaluation morale des *techniques de diagnostic prénatal*, qui permettent de mettre en évidence de manière précoce d'éventuelles anomalies de l'enfant à naître. Ces techniques sont moralement licites lorsqu'elles ne comportent pas de risques disproportionnés pour l'enfant et pour la mère, et qu'elles rendent possible une thérapie précoce ou encore favorisent une acceptation sereine et consciente de l'enfant à naître. Cependant il arrive fréquemment que ces techniques soient mises au service d'une mentalité eugénique, qui accepte l'avortement sélectif pour empêcher la naissance d'enfants affectés de différents types d'anomalies. Une pareille mentalité est ignominieuse et toujours répréhensible, parce qu'elle prétend mesurer la valeur d'une vie humaine seulement selon des paramètres de « normalité » et de bien-être physique, ouvrant ainsi la voie à la légitimation de l'infanticide et de l'euthanasie. En réalité, cependant, le courage et la sérénité avec lesquels un grand nombre de nos frères, affectés de graves infirmités, mènent leur existence quand ils sont acceptés et aimés par nous, constituent un témoignage particulièrement puissant des valeurs authentiques qui caractérisent la vie et qui la rendent précieuse pour soi et pour les autres, même dans des conditions difficiles. L'Eglise est proche des époux qui acceptent d'accueillir les enfants gravement handicapés ; elle est aussi reconnaissante à toutes les familles qui, par l'adoption, accueillent les enfants qui ont été abandonnés par leurs parents, en raison d'infirmités ou de maladies.

« *C'est moi qui fais mourir et qui fais vivre* » (Dt 32, 39) : le drame de l'euthanasie

64. En raison des progrès de la médecine et dans un contexte culturel souvent fermé à la transcendance, l'expérience de la mort présente certains aspects nouveaux. En effet, la tendance prévaut à n'apprécier la vie que dans la mesure où elle apporte du plaisir et du bien-être. Aussi la mort devient une « libération revendiquée » quand l'existence est considérée comme dépourvue de sens dès lors qu'elle est vouée à des souffrances de plus en plus aiguës. L'homme, en refusant ou en oubliant son rapport fondamental avec Dieu, pense être pour lui-même critère et norme, et il estime aussi avoir le droit de demander à la société de lui garantir la possibilité et les moyens de décider de sa vie dans une totale autonomie. La science et la pratique médicales sont maintenant en mesure non seulement d'alléger ou d'éliminer la douleur, mais encore de maintenir et de prolonger la vie jusque dans des cas d'extrême faiblesse, de réanimer artificiellement des personnes dont les fonctions biologiques élémentaires ont été atteintes par suite de traumatismes soudains et d'intervenir pour rendre disponibles des organes en vue de leur transplantation. Dans ce contexte, la tentation est forte de *se rendre maître de la mort en la provoquant par anticipation* et en mettant fin ainsi à sa propre vie ou à la vie d'autrui. C'est l'un des symptômes les plus alarmants de la « culture de mort » qui progresse surtout dans les sociétés du bien-être, caractérisées par une mentalité utilitariste qui fait apparaître très lourd et insupportable le nombre croissant des personnes âgées et diminuées. Celles-ci sont très souvent séparées de leur famille et de la société, qui s'organisent presque exclusivement en fonction de critères d'efficacité productive, selon lesquels une incapacité irréversible prive une vie de toute valeur.

65. L'*euthanasie* est une action ou une omission qui, de soi et dans l'intention, donne la mort afin de supprimer ainsi toute douleur. Il faut distinguer de l'euthanasie la décision de renoncer à ce qu'on appelle l'*« acharnement thérapeutique »*, c'est-à-dire à certaines interventions médicales qui ne conviennent plus à la situation réelle du malade, parce qu'elles sont désormais disproportionnées par rapport aux résultats que l'on pourrait espérer ou encore parce qu'elles sont trop lourdes pour le malade et pour sa famille. Dans ces situations, lorsque la mort s'annonce imminente, on peut en conscience « renoncer à des traitements qui ne procureraient qu'un sursis précaire et pénible de la vie, sans interrompre pourtant les soins normaux dus au malade en